



- :- :- :- :-

CONSEIL MUNICIPAL

- :- :- :- :-

- 23 SEPTEMBRE 2014 -

Mady Martinelli

Sténotypiste de Conférences

123 rue de Paris

78470 St Rémy les Chevreuse

☎01 30 47 48 00/Fax 09 70 62 78 71

mady.martinelli@wanadoo.fr

SOMMAIRE

♦ Approbation du compte rendu du 24 juin 2014.....	2
METROPOLE.....	3
1/Proposition de la ville de Bagneux concernant le territoire métropolitain	3
ADMINISTRATION GENERALE.....	12
02/Annulation de la délibération n° 2014042-20 du 28 avril 2014 portant désignation des élus du conseil municipal pour représenter la commune au sein de l'association intercommunale des Blagis (aib)	12
FINANCES	13
03/Motion de soutien à l'action de l'amf pour alerter solennellement les pouvoirs.....	13
publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état	13
4/Remise gracieuse pour les années 2012 et 2014.....	20
05/Abrogation de la délibération n°20140624-12 du 24 juin 2014 fixant le versement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité collectée par le Sipperec sur le territoire de la commune	20
06/Abrogation de la délibération n°20140624-13 du 24 juin 2014 relative aux modalités de la participation du Sipperec au financement de l'achat d'électricité de la commune afin d'alimenter ses installations d'éclairage public et/ou ses bâtiments publics – versement d'un fonds de concours au titre des consommations d'électricité de l'année 2015	20
07/Suppression de l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'ensemble des constructions nouvelles à usage d'habitation	21
TARIFS.....	24
CIMETIERE COMMUNAL	24
08/Modification de la délibération n°20140624-37 relative à la revalorisation des tarifs de concessions.....	24
09/Modification de la délibération n°20140624-38 relative à la revalorisation des taxes funéraires	24
SPORTS/ACTIVITES NAUTIQUES.....	24
10/Approbation des tarifs des activités nautiques : aquagym seniors - natation seniors - aquaphobie - multiaqua/plongée - natation perfectionnement adultes	24
FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE.....	24
FSRIF	24
11/Rapport de la commune pour l'année 2013	24
AMENAGEMENT URBAIN.....	25

ILOT GARE.....	25
12/Information sur l'enquête publique tenue du 27 juin au 15 juillet 2014 relative au.....	25
déclassement du passage Châteaubriant	25
13/Désaffectation et déclassement des parcelles P n° 8, n°12, n°13, n°14 sises 47-49, avenue Henri Barbusse	25
HORS ÎLOT GARE.....	26
14/Autorisation donnée à Mme le Maire de signer la convention cadre d'occupation temporaire du domaine public et privé de la Ville de Bagneux par la ratp	26
15/Autorisation donnée à Mme le Maire de déposer une demande de permis de démolir un bâtiment situé sur la parcelle cadastrée section p n°43.....	26
CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE EPF 92.....	27
16/Approbation de l'avenant n° 4 à la convention-cadre entre la ville et l'epf 92 et autorisation donnée à Mme le maire de le signer	27
COMMERCE ET ARTISANAT	28
17/Création d'un nouveau périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat	28
CONVENTION DE PARTENARIAT	30
18/Approbation de la convention de partenariat pour la réalisation d'un projet connexe à la gare du Grand Paris Bagneux M4 et autorisation donnée à Mme Le Maire de la signer	30
ORU	31
ZAC FONTAINE GUEFFIER.....	31
19/Modalités de calcul de la participation des constructeurs aux équipements publics de la zac Fontaine Gueffier.....	31
DENOMINATION DE VOIES NOUVELLES	31
20/Dénomination de voies nouvelles : Allée des marronniers et Impasse des Marronniers.....	31
SERVICES TECHNIQUES.....	32
SYNDICATS INTERCOMMUNAUX/SIPPEREC	32
21/Désignation des élus membres titulaires et suppléants devant siéger aux comités de suivi géothermie.....	32
MARCHE TRAVAUX DE CLOTURES	33
22/Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° 172601 à passer avec la Société jlc clôtures et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	33
CESSION	33
DEPE.....	33
23/Cession à titre onéreux d'engins municipaux	33
COMMUNICATION.....	33
24/Approbation de l'avenant au marché de réalisation de travaux d'impression, de façonnage et de pre-pressé pour l'ensemble des services municipaux à passer avec la	

Société LNI et autorisation donnée à Mme le maire de le signer	33
CCAS	34
HANDICAP/RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE	34
25/Communication du rapport annuel de la commission communale d'accessibilité sur l'état des lieux de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics, des transports et le recensement des logements accessibles	34
CENTRE MUNICIPAL DE SANTE	37
CENTRE DE VACCINATION ET CENTRE D'INFORMATION DE DEPISTAGE ET DE DIAGNOSTIC DES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES (C.I.D.D.I.S.T)	37
26/Acceptation de la convention d'objectifs et de moyens 2014 relative à l'octroi d'une contribution financière de 2 5027 € de l'agence régionale de santé d'Île-de-France au titre du centre de vaccination et du centre d'information de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (c.i.d.d.i.s.t) et autorisation donnée à Mme le maire de la signer	37
FINANCEMENT DES CONSULTATIONS DE DEPISTAGE ANONYME ET GRATUIT	37
27/Acceptation de la convention de financement des consultations de dépistage anonyme et gratuit à passer avec l'agence régionale de la santé d'Île-de-France (arsif) et autorisation donnée à Mme la maire de la signer	37
EDUCATION	37
TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES	37
28/Acceptation de la convention type de prestations à passer avec les prestataires associatifs dans le cadre des activités périscolaires et autorisation donnée à Mme le maire de la signer	37
REUSSITE EDUCATIVE	40
29/Acceptation de la convention à passer entre la ville et la caisse des écoles dans le cadre de la réussite éducative et autorisation donnée à Mme le maire de la signer	40
FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE ASSOCIATIVE MULTIACCUEIL ARC-EN-CIEL	40
30/Approbation de la convention à passer avec l'association i.e.p.c (institut d'éducation et des pratiques citoyennes) et autorisation donnée à Mme le Maire à la signer	40
CULTURE	41
FINANCEMENT DE LA RESIDENCE DES ARTISTES PLASTICIENS GERARD ROVERI ET FABIENNE OUDART A LA MAISON DES ARTS	41
31/Autorisation donnée à Mme le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la d.r.a.c Île-de-France pour le financement de la résidence des artistes plasticiens Gérard Roveri et Fabienne Oudart à la maison des arts	41
FINANCEMENT D'ACQUISITION DE MATERIEL SCENO-TECHNIQUE POUR LE CENTRE DES ARTS DU CIRQUE ET DES CULTURES EMERGENTES	41
32/Autorisation donnée à Mme le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil régional d'Île-de-France concernant le financement d'acquisition de matériel scéno-technique pour le centre des arts du cirque et des cultures émergentes	41

33/Autorisation donnée à Mme le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la d.r.a.c Île-de-France concernant le financement d'acquisition de matériel scéno-technique pour le centre des arts du cirque et des cultures émergentes	41
PERSONNEL	41
34/Création de 4 emplois de rédacteur	42
35/Création d'un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe pour la direction des services techniques	42
36/Création d'un emploi d'éducateur des activités physiques et sportives par transformation d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe pour la direction des sports et loisirs	42
37/Reclassement d'agents reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions	42
38/Création d'un emploi de rédacteur par transformation d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe pour la direction des ressources humaines	42
39/Création d'un emploi de chef de service de police municipale par transformation d'un emploi de brigadier pour la direction de la citoyenneté et vie des quartiers	42
40/Mise à jour du tableau des effectifs	42
41/Création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (chsct) commun entre la collectivité et les établissements publics rattachés (c.c.a.s. et caisse des écoles)	42
42/Fixation du nombre de représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (chsct).....	42
43/Création d'un comité technique commun entre la collectivité et les établissements publics rattachés (c.c.a.s. et caisse des écoles)	43
44/Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements.....	43
INDEMNITES.....	43
45/Indemnité représentative de logement versée aux instituteurs non logés.....	43
VACATIONS	43
45 Bis/Création d'un taux horaire de rémunération pour les accueillants du lieu d'accueil enfants parents.....	43
VŒU	43
46/Vœu sur la mise en œuvre de l'encadrement des loyers des logements privés	43



CONSEIL MUNICIPAL

- MARDI 23 SEPTEMBRE 2014 -

(La séance est ouverte à 20 h 45 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Chers collègues, bonsoir à toutes et à tous.

Nous allons commencer la séance du Conseil municipal.

Vous avez sur vos tables un tableau indiquant où siège chacun d'entre vous. Cela permet de savoir à quel collègue, représentant du Conseil municipal dans telle institution, tel établissement scolaire, telle association, etc. s'adresser pour tel et tel dossier particulier. On avait parfois du mal à s'y retrouver.

Je passe la parole à Mme Boudjenah pour l'appel.

Yasmine Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

DAVID Bernadette, présente

ROMERO AGUILA Roberto, présent

SEISEN Nadia, présente

MEKER Pascale, présente

PAYEN François, présent

DIMBAGA Sidi, absent jusqu'à 21 heures, pouvoir à Alain Le Thomas

TALLA Irène, présente

HADDAD Mouloud, présent

LE THOMAS Alain, présent

DIEME Claudette, absente, pouvoir à Marie-Hélène Amiable

PINARD Jean-Louis, absent

BESSON Jean-Marc, présent

OUALLI Djedjiga, présente
 BORLANT Alain, présent
 BALUTCH Nouraqa, présent
 ALEXANIAN Patrick, présent
 HOURS Françoise, présente
 DARD Catherine, présente
 REYNAUD Michel, présent jusqu'à 21 h 45, pouvoir à Aïcha Moutaoukil
 FAUVEL Élisabeth, présente
 TUDER Bruno, présent
 KONE Justin, présent
 CARTERON Laurent, présent
 CHAMI-OUADDANE Nezha, absente, pouvoir à Bernadette David
 CALICE Jean-Max, absent, pouvoir à Yasmine Boudjenah
 FRESSE Ludovic, présent
 CILLIERES Hélène, présente
 RONDEPIERRE Louise, présente
 GABIACHE Claire, absente, pouvoir à Roberto Romero Aguila
 ZANI Saïd, présent
 POURTAUD Michèle, présente
 MARTIN Patrice, présent
 GARGARI Saléha, présente
 ADELAÏDE Anna, présente
 HUET Dominique, présente
 ROUSSEAU Jean-Luc, présent
 Le quorum est atteint Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Merci.

◆ **Approbation du compte rendu du 24 juin 2014**

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions ou des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LE COMPTE RENDU DU 24 JUIN 2014 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

Des documents ont été déposés sur vos tables : le procès-verbal de constat annexé aux rapports 12 et 13, les rapports 14 à 15 pour substitution, une lettre de la RATP annexée aux rapports 14 et 15, la convention de partenariat annexée au point 18 et le rapport 45 bis pour substitution.

METROPOLE**1/PROPOSITION DE LA VILLE DE BAGNEUX CONCERNANT LE TERRITOIRE METROPOLITAIN**

Mme le MAIRE. - Conformément à la loi du 27 janvier 2014 qui institue la métropole du Grand Paris, les communes doivent, au terme de la loi, s'organiser en territoire d'au moins 300 000 habitants.

Au 1^{er} janvier 2016, date d'installation de la métropole, les communautés d'agglomération auront disparu au profit du conseil de territoires.

La question se pose de savoir à quel territoire Bagneux va appartenir.

Si je vous présente cette délibération aujourd'hui, c'est parce que la mission de préfiguration de la métropole du Grand Paris accélère ses travaux. Des groupes de travail de la mission se sont mis en place début septembre. Ils se réunissent à un rythme soutenu depuis la rentrée. Siègent, au sein de ces quatre groupes des élus, les Maires qui représentent leur commune au conseil des élus de la métropole.

Il y a un groupe sur les territoires, un sur les statuts et les compétences, un sur les finances et un sur le projet métropolitain.

Je tiens à ce que notre Conseil municipal soit saisi de cette question qui n'est pas anodine : à quel projet de territoire notre commune va-t-elle être associée ? À quelle dynamique notre ville va-t-elle pouvoir contribuer ?

Je ne conçois pas qu'une telle décision nous soit imposée, encore moins qu'elle soit prise sans vous.

C'est dans cet esprit que j'ai dénoncé - je vous ai envoyé ma déclaration - la manière dont la communauté d'agglomération des Hauts-de-Seine, donc les villes du sud des Hauts-de-Seine (Antony, Sceaux, Châtenay Malabry, Le Plessis Robinson, Bourg-la-Reine), a choisi, vendredi dernier, de délibérer pour demander au préfet des Hauts-de-Seine de lancer la fusion de sa collectivité avec Châtillon-Montrouge et Sud-de-Seine sans que j'en sois informée comme Présidente et sans que les Maires des trois autres villes en aient discuté avec eux.

J'ai proposé à mes trois collègues de Sud-de-Seine que nous délibérions demain soir au conseil communautaire afin que les Conseils municipaux de nos quatre villes puissent débattre sur deux propositions formulées dans la délibération qui sera soumise demain soir : du périmètre du sud des Hauts-de-Seine, celui des Hauts-de-Seine, de Sud-de-Seine et de Châtillon-Montrouge ou du périmètre de la vallée scientifique de la Bièvre, ce qui ajouterait la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre, nos voisins du Val-de-Marne.

Pour revenir à la teneur de notre délibération, nous partons à la fois de ce que préconise le comité syndical de Paris métropole et de ce qui serait le mieux pour Bagneux : créer des périmètres pertinents de développement et de solidarité.

Ce qui motive notre souhait, c'est que la vallée scientifique de la Bièvre, qui regroupe trois communautés d'agglomération et une communauté de communes (Châtillon-Montrouge) et reste un territoire de projets, soit retenue pour constituer notre futur territoire.

Nous sommes partisans dans le même temps que Sud-de-Seine garde son intégralité territoriale.

Je précise volontiers ce propos : je ne vous propose pas que la ville de Bagneux rejoigne seule la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre mais que l'intégralité territoriale de Sud de Seine soit maintenue dans son entièreté.

Ce qui doit nous guider dans notre décision, me semble-t-il, c'est la volonté de contribuer à construire une métropole utile à la réduction des inégalités sociales et territoriales, une métropole

qui favorise la création d'emplois, la transition écologique, la place des citoyens dans la décision.

Nous voyons bien, depuis plusieurs années, que la vallée scientifique de la Bièvre et le contrat de développement territorial que nous avons signé avec l'État et la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre sont précieux pour Bagneux. Y sont inscrits notamment l'arrivée des deux métros et le développement du quartier nord y compris la réhabilitation de la Pierre Plate mais aussi l'aménagement du site des Mathurins avec l'implantation d'un lycée d'enseignement général.

C'est assez emblématique du rôle positif que pourrait jouer la métropole pour Bagneux si elle se construisait de manière solidaire.

Nous pensons que le territoire de la vallée scientifique de la Bièvre est le plus pertinent pour notre commune.

Les Maires de ces communes ont l'habitude, depuis plus de 10 ans, de travailler ensemble. Ce territoire est aussi reconnu au SDRIF (schéma directeur de la Région Île-de-France).

Le temps venu, nous proposerons également que les habitants soient associés, au travers de différentes initiatives, à la construction de la métropole car ce qui est aussi problématique dans la construction en cours, c'est le fait que les citoyens ne soient pas du tout associés à ce qui est en train de s'écrire en ce moment pour l'avenir de la métropole.

Voilà ce que je souhaitais vous dire en introduction. Je vais laisser la place au débat et aux interventions. Cela me semble important.

Notre délibération sera retransmise au Préfet et à l'ensemble de nos collègues de Sud de Seine et des collègues du Sud des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne concernés.

Je passe immédiatement la parole aux premiers qui souhaitent intervenir sur cette importante question.

M. MARTIN. - C'est un vaste débat qui fait couler beaucoup d'encre en ce moment et qui nous inquiète fortement.

Les incertitudes sont encore nombreuses et les intérêts divergent sur cette loi imprécise et mal ficelée.

Les collectivités locales (communes et intercommunalités) vont perdre le contrôle de compétences stratégiques qui seront de la responsabilité de la Métropole, à savoir : les logements, la politique de la ville, l'aménagement de l'espace, la lutte contre la pollution, la gestion des zones d'activité économique, culturelle, éducative ou sportive.

Tout en rajoutant une épaisseur au millefeuille administratif, la proposition soumise à notre vote ce soir est peut-être la moins mauvaise et la plus cohérente en termes de développement économique. On peut se poser la question toutefois si toutes les communes et intercommunalité, partenaires de la conférence territoriale de la Vallée scientifique de la Bièvre ont la même vision ? Apparemment non.

La communauté d'agglomération Sud de Bièvre va lancer une procédure de fusion de la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, de la communauté d'agglomération Sud de Seine et de la communauté de communes Châtillon et Montrouge.

Doit-on privilégier un super-territoire de 600 000 habitants en sachant qu'il sera très compliqué pour que toutes les communes et intercommunalités parlent d'une seule voix ou privilégier un territoire à taille plus humaine comme le propose l'agglomération Haut de Bièvre ?

Et deuxième question importante : Quid de l'avenir de la communauté d'agglomération Sud de Seine qui sera dépouillée de toutes ses compétences à partir du 1^{er} janvier 2015 ?

Encore une loi fait à la va-vite sans concertation des élus et sans étude d'impact pour les habitants qui va pourtant conditionner l'avenir de notre agglomération. Cela devient une habitude. Notre groupe s'abstiendra sachant que Sud de Seine ne s'est pas encore prononcé et qu'il y a encore beaucoup de discussions sur le périmètre de ce territoire. Tant qu'il n'y aura pas d'entente entre communes et intercommunalité, quel que soit le bord politique, la démarche risque d'avorter et d'être inefficace. Nous souhaitons avant tout "prôner la concertation entre communes et intercommunalité afin de trouver un scénario ajusté plutôt qu'uniformément imposé".

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci. D'autres collègues veulent-ils intervenir ?

Mme POURTAUD. - Tout d'abord, permettez-moi, Madame le Maire, de dire quelque chose qui n'a rien à voir avec le sujet abordé.

Mme le MAIRE. - Bien sûr.

Mme POURTAUD. - Je ne sais pas pourquoi la configuration de la salle a été changée. J'en suis un peu ennuyée car je ne vous vois pas, je vous aperçois et j'aperçois juste les maires-adjoints à côté. Je ne trouve pas cela agréable pour se parler.

Mme le MAIRE. - C'est involontaire.

Mme POURTAUD. - Je n'en doute pas une seconde.

Mme le MAIRE. - D'habitude, c'est plus reculé, vous avez raison. Nous rectifierons cela, Madame Pourtaud.

Mme POURTAUD. - Pour revenir au dossier, comme l'a dit mon camarade, c'est un dossier compliqué.

La métropole du Grand Paris est organisée en territoires d'au moins 300 000 habitants avec fusion des intercommunalités regroupant des communes isolées.

Pour notre ville, depuis 2005, c'est donc une intercommunalité de 145 000 habitants, Sud de Seine, qui est le sujet de décision et d'intégration dans un territoire.

Effectivement, Madame le Maire, depuis 10 ans, un travail très important s'est fait dans la vallée scientifique de la Bièvre et vous y avez beaucoup contribué.

Si j'ai bien compris deux scénarios sont à peu près retenus mais ce sera le débat du conseil communautaire de demain soir : un premier périmètre serait de 600 000 habitants avec 20 communes et une autre solution avec un périmètre de 400 000 habitants, soit 13 communes, donc sans le Val-de-Bièvre.

Il était demandé à chacune des quatre communes de débattre en Conseil municipal pour préparer la décision finale de Monsieur le Préfet.

Pour ce qui vous concerne, Madame le Maire, vous proposez donc le grand périmètre. Vous proposez aussi que soit maintenue l'intégrité de Sud de Seine. Merci de me donner quelques précisions à ce sujet : comment voyez-vous cette intégrité ?

Évidemment, nous comprenons bien que, depuis des années, la ville s'est investie dans cette vallée scientifique de la Bièvre économiquement et socialement. Cependant, plus un territoire est grand et plus les difficultés à débattre peuvent être importantes.

Par ailleurs, un périmètre plus petit et mieux choisi parmi les communes garantirait une meilleure cohérence économique, un habitant équilibré entre pavillonnaire et social ainsi que financier.

C'est pourquoi le regroupement Hauts de Bièvre, Sud de Seine et Châtillon/Montrouge semblerait, à

mon sens, à notre sens, plus adapté à cette situation.

Les communes concernées ont d'ailleurs déjà travaillé ensemble dans certains projets évidemment.

N'oublions pas que les communes tout de même doivent garder une certaine souveraineté. Ce sont de vieux acquis.

Donc, plus il y a de communes dans le territoire et plus, c'est difficile de trouver des synergies.

Nous ne savons évidemment pas quelles seront les compétences exactes de chacune dans ces grandes usines à gaz. Tout est encore brouillé. Évidemment, ne soyons pas dupes, chacune des villes réfléchit aussi politiquement et la politique, vous le savez comme moi, cela va, cela vient.

Ce dossier est donc compliqué comme je viens de le dire. De grands éclaircissements méritent encore d'être donnés. Cependant, nous ne retiendrons pas votre souhait et notre choix sera le petit périmètre.

Nous voterons donc contre votre proposition.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

M. HADDAD. - Madame le Maire, chers collègues, voici l'expression du groupe Front de gauche, communiste et citoyen d'abord pour exprimer notre stupéfaction voire notre colère à l'égard de la délibération prise par la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre.

Cette délibération a été prise, vous l'avez dit Madame le Maire, par-dessus la tête de tout le monde, celle des habitants, celle des élus et villes concernées et notamment celle de la Présidente de la communauté d'agglomération de Sud de Seine, pratique tout de même peu démocratique que nous voulons ici pointer et dénoncer.

La vallée scientifique de la Bièvre est un territoire de projets sur lequel des communes qui travaillent depuis très longtemps ensemble, un territoire pertinent et cohérent : 70 km², 600 000 habitants, un territoire qui peut rendre nos projets réalisables à court terme. Je pense, bien sûr, à la ZAC Victor Hugo, à notre écoquartier, à notre projet d'aménagement du site des Mathurins.

J'insiste aussi sur le projet phare qui tient à cœur à tout le Conseil municipal sans distinction je crois : l'implantation de l'annexe du lycée Lakanal que nous espérons voir le jour.

Notre département est le plus riche et le plus inégalitaire. Ce territoire nous permettra, je crois, de lutter le plus efficacement contre les inégalités sociales et territoriales.

Nous soutenons ce projet de rattachement.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

M. ROMERO AGUILA. - Sur un certain nombre de points, nous allons rejoindre ce qui a été dit par le Front de gauche. Quand on veut travailler ensemble, il est compliqué de prendre des décisions seul. Nous sommes dans une situation un peu complexe avec Hauts-de-Bièvre. Pour se rejoindre, il faudra être dans une situation d'apaisement. Malheureusement, la méthode augure assez mal de l'avenir.

Le cadre de la vallée scientifique de la Bièvre semble assez cohérent du point de vue social et économique car la réalité socio-économique permettrait d'avoir un développement assez cohérent.

Maintenant, j'entends que l'on ne soit pas totalement au clair sur les modalités de regroupement. En France, on est dans un cadre totalement atypique avec 36 000 communes.

Je ne suis pas sûr qu'il y ait la traduction dans une autre langue de Clochemerle.

Nous avons des communes de toute taille avec parfois des incapacités à avoir des synergies pour toute une série de problèmes.

Nous ne sommes peut-être pas dans un cadre tout à fait satisfaisant mais la logique de regroupement semble être assez cohérente sur des départements et, plus loin, des régions extrêmement denses.

De ce point de vue, il me semble que des regroupements, y compris à la taille de 600 000 personnes, ont une cohérence propre dans leur positionnement. La taille crée parfois des difficultés à s'entendre mais aussi une situation de rapport de forces pas négligeable lorsque l'on doit prendre des décisions dans un territoire plus vaste. Elle crée également des synergies optimisées quand on a suffisamment d'habitants pour pouvoir le faire.

Vous aurez compris que nous allions vers un vote favorable.

Une dernière remarque simple : dans cet objectif de rassemblement avec la vallée scientifique de la Bièvre, on passe d'un département à l'autre. Du coup, on efface en partie les frontières existantes, ce qui est assez en accord avec la construction du Grand Paris proposé. Ce sera sans doute une contradiction pour certains qu'il faudra lever.

Mme MEKER. - En tenant compte de ce qu'ont dit mes excellents collègues, je vais être amenée à faire plus court.

Effectivement, la méthode utilisée est très désagréable. Nous avons l'impression d'avoir affaire à quelques vieux Messieurs un peu goujats. Il n'est pas évident de travailler après ensemble.

La pertinence du territoire n'est pas aussi évidente que cela, au-delà même de la méthode.

Si l'on revient au début de toute cette histoire, il s'agit de réfléchir à la mise en place de la métropole du Grand Paris.

Quand on revient à ce degré et que l'on essaie de travailler, comme Madame le Maire l'a dit, avec la mission de préfiguration, que l'on revient aux trois critères cités tout à l'heure pour prendre en compte les projets de territoire et les coopérations intercommunales existantes, ne pas se cantonner aux limites administratives - ici, on peut lire : ne pas se cantonner aux limites départementales - et créer des périmètres pertinents de développement et de solidarité, on voit bien qu'il n'est pas du tout évident de créer une nouvelle structure intercommunale que l'on replie dans le 92.

Chacun a cité la longue période de travail pour aboutir, d'abord, à un schéma territorial qui, ensuite, a été concrétisé dans le cadre d'un contrat territorial dont Bagneux est partie prenante avec les projets que vous avez cités. On voit que l'on a déjà, là, un des éléments qui nous montre que la vallée scientifique de la Bièvre serait sans doute plus pertinente.

(Arrivée de M. Dimbaga à 21 h 10.)

Après, l'analyse des situations doit être faite : quelles coopérations mises en place dans ces intercommunalités ? Quel est l'état des compétences transférées au Val-de-Bièvre ? Ce travail de mise en commun sur les deux intercommunalités n'a pas été fait. On ne sait pas où l'on va.

Autre sujet : l'éloignement des habitants. Je suis très satisfaite qu'à Sud de Seine, on ait choisi de délibérer au sein des Conseils municipaux. Ce n'est peut-être pas le choix qui viendrait le plus vite à l'esprit puisque nous sommes dans une compétence interco. Nous avons été élus au suffrage universel. Cela reste complexe, mais il est complètement normal de rapprocher cela d'un Conseil municipal.

Si notre groupe Europe, écologie, les verts doit exprimer le fond de sa pensée, nous sommes très dubitatifs sur la capacité de la métropole du Grand Paris à pousser une transition écologique à la hauteur des besoins des générations futures.

Cependant, c'est bien sur le territoire de la VSB que le terme est employé, c'est bien dans la méthode de concertation des habitants qui reste à améliorer énormément qu'il y a, là, des graines, mais ce n'est absolument pas dans celle des Hauts de Bièvre.

Pour toutes ces raisons et celles évoquées avant, nous serons pour cette délibération.

Mme BOUDJENAH. - Je précise que la prise de position qui nous est proposée ce soir était inscrite à l'ordre du jour bien avant que le conseil communautaire des Hauts de Bièvre extraordinaire se réunisse vendredi. Cela dit, il est normal de se positionner par rapport cela.

J'ai envie d'ajouter au débat que les inquiétudes que l'on peut avoir et que plusieurs ont formulées ici sur le fond du processus dans lequel nous sommes engagés... Nous sommes en train de demander aux élus de la mission de préfiguration de la métropole, à marche forcée, de réécrire l'article 12 pour redéfinir la manière dont les territoires sur lesquels nous nous penchons ce soir seront dotés ou pas de compétences et de financements.

Il y a encore beaucoup d'inconnues devant nous. Si l'on peut partager le besoin de mieux gérer l'espace métropolitain... On n'a pas été les derniers à le dire ici ces dernières années. Un certain nombre de grandes questions, voire des défis, a été posé à l'échelle métropolitaine, que ce soit les questions du logement, de l'emploi, des transports, la question environnementale liée à tout cela et notamment aux transports.

On ne peut qu'être inquiet sur la manière dont cette métropole est en train d'être générée. L'objectif de réduction des inégalités, tous les défis à relever sur les questions de souveraineté, de démocratie et de proximité par la métropole sont-ils bien au cœur quand l'échelon métropolitain risque d'éloigner très fortement les décisions des besoins des habitants, premièrement et, quand, deuxièmement, les dotations risquent d'être réduites ? On sera amené à y revenir lors d'une autre délibération. Le danger de remise en cause des services publics locaux ne risque-t-il pas aussi d'être porté de fait par cette future métropole ?

Quant à la logique de la délibération qui nous est proposée, on verra de quoi l'avenir sera fait. Évidemment, la commune de Bagneux ne sera pas seule à décider, malgré les souhaits qu'elle émettra, de la configuration du territoire dans lequel nous allons nous retrouver. Je pense que personne ici n'a cette "prétention".

Cela dit, émettre haut et fort - si j'ai bien compris pas à l'unanimité, chacun émet le vote qu'il souhaite - le plus en amont possible le fait que c'est sur les dynamiques de projets que nous avons envie de nous positionner et pas sur des logiques politiciennes on pourrait dire, c'est remettre, du contenu positif et proche des habitants et des projets de nos territoires, dans le processus métropolitain à l'œuvre.

Je voterai évidemment favorablement la délibération.

Mme POURTAUD. - Je voudrais ajouter un mot, Madame le Maire. Je reviens sur le document que vous nous avez envoyé suite à la décision prise à la hussarde. Je ne dirai pas par des "Messieurs goujats et vieux" car c'est très désagréable. Je ne suis pas pour ces méthodes à la hussarde. Je trouve qu'il faut se respecter les uns et les autres. Je respecte la manière dont vous avez fait les remarques à ce sujet. Je tenais à vous le dire.

Mme le MAIRE. - Merci.

Quelques points seulement car il y a déjà eu beaucoup d'échanges et d'interventions : je souhaiterais revenir sur l'intégrité de Sud de Seine. Je veux dire par là que je veux répondre à un débat qui pourrait être celui selon lequel Bagneux souhaiterait se faire annexer ou rejoindre le Val-de-Marne parce que ce sont ses amis politiques. Ce n'est pas le débat. La question n'est pas que Bagneux parte et aille avec le Val de Bièvre seule parce que cela nous arrangerait pour des raisons politiciennes.

Notre objectif est de rester à la communauté d'agglomération Sud de Seine, ensemble. D'ailleurs, je vous rappelle que si nous souhaitions faire autrement, il faudrait délibérer avant le 31 décembre pour demander le départ et rejoindre un autre territoire. Ce n'est pas ce que je vous propose.

Je préfère le préciser car cela a couru. Pendant la campagne électorale, cela a même été écrit, je crois.

Je voulais également revenir sur les questions : un grand territoire empêcherait-il d'avoir de la proximité ?

Je pense que la proximité, la capacité de mettre en débat les politiques publiques que l'on mène avec les citoyens, ne dépendent pas seulement de la taille des territoires. Je connais des communes plus petites que les nôtres dans lesquelles il n'y a pas forcément beaucoup plus de débat avec les citoyens au cours du mandat. Les élus considèrent qu'ils n'ont pas à mettre en débat public leurs projets puisque le peuple leur a donné mandat de mettre en œuvre pendant la durée de leur mandat.

On peut se poser la question de savoir si à 600 000, on sera moins dans la proximité. On peut être 300 000 et ne pas être du tout dans la proximité.

Je connais des modes de fonctionnement d'élus où l'on considère que le débat citoyen permanent sur les projets, etc. n'est pas prioritaire. Je pense qu'il y a moyen évidemment de faire autrement même sur un territoire plus important. Ce qui est certainement un problème, je le dis clairement, c'est la manière dont se sont constituées jusqu'alors les communautés d'agglomération. Sans élection ! Je dis ce que je pense. Ce n'est pas forcément ce que pensent les personnes de ma famille politique.

Je peux le dire très tranquillement.

Je pense que constituer des communautés d'agglomération avec des élus qui gèrent des compétences extrêmement importantes sans élection au suffrage universel direct est un vrai problème démocratique.

On verra comment cela se passera avec les conseils de territoire. Si l'on va sur des conseils de territoire dotés de fiscalité et de compétence, se reposera au bout d'un moment, si elles sont 300 000 au minimum, la question de la désignation des élus. Les élus qui y siègent ne sont pas seulement désignés par leurs pairs dans les Conseils municipaux, même si cela a un peu changé lors des derniers scrutins municipaux car on fléchait ceux qui iraient à l'agglomération.

Je pense qu'il existe une vraie question démocratique. Si l'on veut intéresser les citoyens à ces questions, si l'on veut qu'ils s'en emparent, le mieux est de leur donner le moyen de s'exprimer par les urnes. Je crois que c'est aussi une des difficultés de la constitution des intercommunalités telle qu'elle s'est construite au fil des années dans notre pays. Nous n'avons pas fait appel aux concitoyens pour désigner les représentants.

Cela fera partie des questions sur le futur et encore plus avec la métropole du Grand Paris. Demain, élira-t-on ou non le Président de la métropole du Grand Paris ? Je ne sais pas, mais se poseront à un moment donné toutes ces questions démocratiques.

Si le débat avec les habitants sur la raison pour laquelle on est dans la métropole, on dirige tel ou tel territoire n'est pas confronté directement à un moment démocratique et celui des élections en est un fort, on éloigne les citoyens.

Les habitants de nos villes de la communauté d'agglomération savent qui est le Président de la communauté d'agglomération, qui s'occupe de telles compétences. C'est moins vrai en province où les intercommunalités sont constituées de villes centres et de petites communes autour. Cette proximité, cette question du débat démocratique de pouvoir interpellier ces élus sur leur choix s'éloigne. Nous aurons à débattre dans l'avenir de cette vraie question. Ce n'est pas le sujet de ce soir mais c'est un vrai problème. Si l'on veut que les citoyens ne se déconnectent pas complètement de la

politique, c'est aussi, me semble-t-il, une question prioritaire qu'il faudra aborder.

Ce soir, nous vous proposons de prendre position pour un territoire possible pour notre ville et notre communauté d'agglomération, celui de la vallée scientifique de la Bièvre. C'est un territoire sur lequel les élus ont conduit ensemble des projets qui s'éloignent un peu des projets politiques comme réfléchir à la cartographie politique pour dire on va se rassembler ou pas, à une vraie dynamique territoriale. C'est ce qui a été fait dans la VSB et qui pourrait se faire si l'on continuait ensemble ce projet.

Cela ne dépend que de Bagneux mais c'est également le rôle du Conseil municipal de Bagneux de se prononcer sur cette option même si l'on a le sentiment aussi d'être amenés à se prononcer sur le territoire avant que soit réglé le débat extrêmement important de : pour quelles compétences ? Les compétences ont été affichées dans la loi de manière très large (aménagement, logement, etc.). On ne voit pas concrètement comment cela va s'organiser. On voit bien que des choses seront décidées à la métropole et que d'autres reviendront aux territoires.

C'est vrai également pour le pacte financier et fiscal. Là, le débat est complètement ouvert puisque les élus locaux disent à juste titre : on ne sert plus à rien si l'on n'a plus du tout de pouvoir financier fiscal.

Il y a donc un vrai débat sur ce que qui doit remonter en fiscalité à la métropole, sur ce qui doit rester aux territoires de la contribution économique territoriale, par exemple ? Comment cela se répartit-il entre métropole et territoires ? Toutes ces questions ne sont pas tranchées aujourd'hui. Cela nécessite déjà que l'article 12 de la loi soit bougé, c'est extrêmement important, et, que, dans ce bougé, le respect des territoires et des communes apparaisse très clairement, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Je pense qu'il n'y a plus d'intervention ?

M. ZANI. - Bonsoir.

Depuis tout à l'heure, je vous entends parler mais je n'ai pas beaucoup entendu l'intérêt des populations. Quels avantages la population peut-elle en tirer ? Première question.

Deuxième question : Madame le Maire, vous qui êtes habituée à des ateliers citoyens, ce qui est à votre honneur bien sûr, pourquoi ne pas demander l'avis des citoyens sur ces territoires qui vont être, comme vous l'avez dit, de 600 000 habitants.

Le seul avantage qui se dessine à l'horizon pardonnez-moi, c'est peut-être celui de l'indemnité des élus puisque cette dernière est proportionnelle au nombre d'habitants. Le fait de passer de 150 000 à 600 000 habitants ne va-t-il pas dans la foulée donner un avantage plutôt aux élus qu'aux habitants ?

Mme le MAIRE. - Pour tout vous dire, je n'avais pas réfléchi à cela.

M. ZANI. - Pardonnez-moi, mais la question peut être posée.

Les indemnités d'un élu qui gère 100 000 habitants ne sont pas les mêmes que pour celui qui gère 50 habitants.

Mme le MAIRE. - Probablement, mais on n'a pas regardé cet aspect. On y reviendra quand on y sera, mais je crois que l'on n'en est pas là.

S'agissant du débat démocratique, je vous rappelle que je fais partie des élus qui demandaient un référendum auprès des habitants d'Île-de-France sur la métropole et ses conditions. J'y suis très à l'aise là-dessus. Je n'ai pas été entendue. Je pense qu'il méritait d'y en avoir un.

C'est un tel bouleversement pour les habitants de Paris et les trois départements que sont les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne et la Seine Saint-Denis que cela méritait un processus type référendaire

pour avoir un vrai débat démocratique sur cette option. Ce n'est pas ce qui a été retenu.

Cela dit, notre travail est de permettre de mettre ces questions dans les mains des citoyens, donc d'organiser des rencontres avec les habitants. C'est ce que nous souhaitons faire.

Nous en avons discuté au sein de l'équipe municipale en suggérant que les habitants élaborent ensemble une contribution de la ville de Bagneux, des Balnéolais donc, à la métropole.

Pour ce qui est des questions de fond : que pourrait apporter la métropole ?

Il me semble juste que, dans Paris et la zone dense, l'aménagement, la répartition des emplois et de l'activité économique sur l'ensemble de ce territoire, le logement, une des questions les plus ardues dans la petite couronne, les questions environnementales, la desserte en transports, ces questions stratégiques de développement de Paris et de la petite couronne se travaillent tous ensemble, réfléchissent au niveau de la métropole et pas seulement à celui des petites intercommunalités qui peuvent être plus grosses suivant les territoires. Certaines communes dans la première couronne ne sont pas en intercommunalité. On ne peut plus réfléchir chacun dans son coin à ces questions, il y a tellement d'interdépendances. On le voit bien aujourd'hui : plus personne ne réfléchit au développement économique dans sa commune. On regarde tout ce qui se passe autour de nous, quels sont les flux de déplacement, la proximité des aéroports, des gares, etc. C'est comme cela également que le développement économique se construit.

Je suis persuadée du fait qu'il y a un vrai fait métropolitain et que Paris et la petite couronne ont des intérêts en commun.

Voilà ce que cela pourrait apporter d'abord aux habitants.

Cette petite couronne est extrêmement riche. Il y a beaucoup de productions de richesse et, en même temps, de terribles inégalités.

Prenez un département comme les Hauts-de-Seine et regardez les rapports Est/Ouest, l'état du département de la Seine Saint-Denis et celui d'une partie de sa population. Comment dans un si petit périmètre de telles inégalités ont-elles pu se constituer et continuent-elles de se renforcer ? Au lieu de diminuer, elles ne cessent de se renforcer. Travailler ensemble sur ces questions est, pour moi, éminemment politique et une manière de commencer à construire des réponses pour inverser ce processus, mais encore faut-il vouloir travailler ensemble, ne pas vouloir rester chacun dans nos prés carrés.

Maintenant que les travaux pratiques sont en cours, je m'aperçois que les replis pour que chacun garde ses richesses, ne les partage pas avec d'autres reviennent vite sur le devant de la scène.

Voilà ce qui, selon moi, devrait être travaillé au sein de la métropole.

Le rôle régulateur de l'État sur toutes ces questions est indispensable, rôle régulateur qu'il ne joue plus aujourd'hui. Je le dis comme je le pense.

M. ZANI. - Tout le monde est d'accord pour dire que le problème récurrent du chômage et du logement se pose à tout le pays. Ma décision concernant ce vote n'est pas encore prise.

Comment si la puissance de l'État n'arrive pas à régler le problème du chômage et du logement qui se pose à tout le monde - c'est au su de tous - un territoire pourrait-il le régler ? Par quels moyens un petit territoire de 600 000 habitants pourrait-il régler le problème qu'un pays de 60 000 millions d'habitants n'a pas réussi à régler ? Si vous arrivez à me convaincre, je voterai pour.

Mme le MAIRE. - Je crois que je n'arriverai pas à vous convaincre car c'est une question extrêmement compliquée.

Ce qui est certain, c'est que si les intérêts de chaque commune et chaque Maire prédominent, on

n'arrivera pas à le régler. On ne peut le régler qu'avec une construction commune et en se mettant tous autour de la table en essayant de transcender, si l'on y arrive, les positionnements politiques pour réfléchir à l'intérêt général.

Un exemple, on parle de ghettos de riches et de ghettos de pauvres. On peut, entre riches, quand on gère une ville dans laquelle il y a beaucoup de "riches", considérer qu'il est bien de repousser ailleurs les logements sociaux et de continuer comme cela. Je considère que continuer de faire cela est suicidaire pour tous.

Cela arrive à un niveau de délitement et d'opposition entre les uns et les autres qui ne favorise pas le vivre ensemble, mais au contraire favorise les divisions entre les habitants et peut amener au pire.

Voilà ce que je pense.

Je vous propose que l'on arrête là nos échanges. On ne va pas passer la soirée à échanger tous les deux, on discutera après.

M. ZANI. - Je voterai pour car je n'ai pas entendu de baratin.

Mme le MAIRE. - Je vous ai convaincu, alors !

Nous passons au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET M. ZANI**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = MME POURTAUD ET M. ROUSSEAU**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE BAGNEUX POUR NOS ENFANTS**

ADMINISTRATION GENERALE

02/ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 2014042-20 DU 28 AVRIL 2014 PORTANT DESIGNATION DES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR REPRESENTER LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES BLAGIS (AIB)

Mme le MAIRE. - On annule la délibération votée au dernier Conseil municipal car les représentants de l'AIB doivent être désignés au conseil communautaire de Sud de Seine et non au Conseil municipal. Nous avons commis une erreur. C'est la communauté d'agglomération qui verse la subvention à l'AIB et pas la ville de Bagneux ni la ville de Fontenay.

Nous délibérerons demain au Conseil communautaire. Je pense qu'il n'y a pas de souci.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme HUET. - Au 30 juin 2014, les comptes de cette association n'étaient toujours pas arrêtés. Étant donné le transfert de cette association à Sud de Seine, pourrait-on avoir les bilans financiers 2011, 2012 et 2013 de cette association ? Ce changement de rattachement va-t-il avoir des impacts sur l'organisation et la gestion de cette association ?

Mme le MAIRE. - Le rattachement remonte à avant 2014. C'est la communauté d'agglomération qui, depuis 2011, depuis qu'elle a pris la compétence emploi, verse la subvention.

Les administrateurs de la ville étaient passés représentants de Sud de Seine. Quand nous avons redélibéré après les élections municipales, nous nous sommes trompés. Nous avons repris les délibérations de 2008 en oubliant que cela avait changé depuis 2011. Cela ne change rien de ce point de vue.

Les comptes de 2011 et de 2012 de cette association ont été donnés. Les comptes de 2013 n'ont pas été donnés. J'ai écrit comme Présidente de la communauté d'agglomération à l'AIB pour leur

demander de nous fournir ces comptes.

Un Conseil d'administration se tiendra le 1^{er} octobre prochain au cours duquel l'AIB sera à nouveau réorganisé. Il y a un Président, un secrétaire, un trésorier et... je ne me souviens plus du 4^{ème}. Ce sont les quatre villes : Bagneux, Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Bourg-la-Reine, deux villes et notre communauté d'agglomération, qui auront à désigner ces représentants. Le Conseil d'administration va réélire un Président et un bureau. Je rappelle que le Président et les trois autres membres du bureau sont des élus, un élu de chaque ville.

On va rediscuter avec le Directeur notamment du plan de redressement de cette association qui rencontre des difficultés.

Je passe les détails mais cette association bénéficie de fonds européens et de subventions de l'État. C'est sur ces fonds que cette association est en difficulté.

Elle travaille également pour la Région Île-de-France comme prestataire sur un certain nombre de formations qualifiantes. Elle répond à des appels à projets de la Région. Quand elle est retenue, les choses se passent bien et de manière fluide car la Région perd relativement rapidement les prestataires qu'elle retient. Les soucis que nous rencontrons portent sur les prestations État et les fonds européens : des financements ont été supprimés en cours d'action. Nous allons reprendre tout cela avec eux.

Vous avez raison de le souligner, cette association connaît des difficultés auxquelles nous sommes extrêmement attentifs, d'autant qu'elle est dirigée par des élus.

Nous vous tiendrons au courant. Le 1^{er} octobre, j'irai personnellement, mais Roberto Romero Aguila et Alain Borlant y seront également. J'ai insisté auprès de mes trois autres collègues maires pour que les représentants des villes soient bien présents, que l'on prenne bien ensemble les décisions sur l'avenir de cette association qui a déjà réduit de cinq, entre 2013 et 2014, le nombre de postes.

Je crois, malheureusement, qu'il faudra d'autres dispositions.

FINANCES

03/MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Mme le MAIRE. - La délibération que l'on vous présente ce soir a été proposée au soutien des communes par le bureau de l'Association des Maires de France avant l'été mais nous avons eu le Conseil municipal trop tôt pour vous la soumettre. Elle garde malheureusement toute sa pertinence en cette rentrée qui s'annonce on ne peut plus difficile pour nos villes.

Déjà 10 000 motions de soutien ont été adoptées en ce sens, soit près du tiers des communes membres de l'Association des Maires de France. C'est dire l'inquiétude dont témoignent les Maires et les communes de France, petites et grandes. Il ne s'agit vraiment pas d'une posture de Maires en colère mais d'un positionnement qui s'appuie sur des réalités financières, économiques et sociales, effectivement inquiétantes pour les populations concernées.

L'alerte lancée par l'AMF repose sur une réflexion très logique. Le Premier Ministre a annoncé qu'il prendrait 11 milliards supplémentaires aux collectivités territoriales pour les trois prochaines années sur les 50 milliards d'économies de l'État. En prenant en compte l'année 2014, cela fait une baisse cumulée des dotations de 28 milliards.

Pour Bagneux, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler ici même, cela fait 500 000 € pour 2014 auxquels va s'ajouter, selon nos prospectives, 1,2 M€ pour l'année prochaine.

L'impact sur les communes, notamment les moins bien dotées, porte sur l'investissement mais aussi

le fonctionnement. Compte tenu que les collectivités sont le principal investisseur public - 73 % de l'investissement public - on imagine aisément les conséquences pour le bâtiment et la construction, par exemple, mais aussi pour les services de proximité, pour nos politiques publiques, pour le monde associatif, et donc au final pour l'emploi aussi.

Dans la situation qui est déjà extrêmement compliquée pour les demandeurs d'emploi de notre pays mais également les emplois précaires, on comprend que l'Association des Maires de France tire la sonnette d'alarme.

D'après une étude renseignée de l'AMF, les ménages supportent déjà 63 % de la fiscalité locale. Je vous rappelle l'inversion puis la suppression de la taxe professionnelle. Faudrait-il alors rogner sur les services publics locaux qui, jusqu'ici, font fonction d'amortisseurs de la crise ?

Évidemment, je vous appelle à refuser ensemble qu'une ville comme la nôtre serve de variable d'ajustement, des mesures d'austérité. Les Balnéolais ont besoin et ont droit au maintien de services publics de qualité.

Quand la vie est plus difficile, notamment pour les ménages aux bas revenus et aux revenus moyens, notre municipalité - c'est d'ailleurs pour cela qu'elle a été élue - participe à l'offre de service public, à la gestion et à l'entretien des crèches, de la voirie, développe une offre culturelle et sportive importante et appréciée, permet l'intervention du Centre Communal d'Action Sociale, fait des choix importants en matière de santé en direction des personnes retraitées.

Comment l'État peut-il nous demander plus par exemple avec la mise en œuvre des rythmes scolaires et des activités périscolaires qui vont avec en nous donnant toujours moins ? C'est le sens de notre demande. Vous avez vu que j'ai envoyé un courrier en ce sens à la nouvelle ministre de l'Éducation nationale pour lui demander de pérenniser le fonds d'amorçage versé à cette rentrée qui n'est pas assuré pour les prochaines années.

Or, pour nous - vous avez vu les chiffres en commission - cela amortit en partie le coût de ces nouvelles activités périscolaires.

Nous demander de déployer des politiques en direction des quartiers en difficulté et ne pas nous donner les moyens pour la Pierre Plate, c'est l'objet de la campagne que nous déployons avec les habitants pour obtenir que ce quartier soit inscrit en quartier prioritaire.

Rappelons qu'une baisse de 10 % des dépenses d'équipement des collectivités, c'est 0,2 point de croissance en moins. Peut-on se permettre cela, en ce moment ?

Ce qui est important ce soir, c'est d'affirmer notre soutien à la motion de l'Association des Maires de France.

Nous enverrons cette motion au Premier Ministre et au Préfet des Hauts-de-Seine et interviendrons également pour au moins maintenir nos dotations l'année prochaine.

Je passe la parole aux collègues qui le souhaitent.

M. MARTIN. - "La "baisse massive" des dotations aura des conséquences sur la qualité des services rendus à la population et sur l'investissement local dans les trois prochaines années. La députée Valérie Rabaut, rapporteur du budget, estime que le plan d'économie "aurait un impact négatif sur la croissance de 0,7 % par an en moyenne entre 2015 et 2017, et pourrait entraîner la suppression de 250 000 emplois à l'horizon 2 017".

- 3,67 milliards par an de baisse et aucune mesure pour soutenir l'investissement des collectivités, ce n'est pas rien !

Seules annonces concrètes qui devraient nous concerner, l'augmentation de la péréquation destinée à atténuer, pour les collectivités les moins favorisées, l'impact de leur contribution au redressement

des finances publiques et la création d'une instance de dialogue "informelle" entre le Gouvernement et les élus locaux.

Le Gouvernement prévoit de doubler leur progression par rapport à 2014 : la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation nationale de péréquation (DNP) devraient augmenter. Mais le Gouvernement a beau jeu de mettre en avant cette mesure qui ne lui coûtera pas un centime : en effet, la hausse de la péréquation au sein de la DGF est prise en charge par les collectivités elles-mêmes puisqu'elle est financée par la diminution des autres dotations.

Notre groupe soutient l'action de l'AMF qui a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques, de la même façon, notre Groupe a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise de nos dépenses publiques locales et des choix politiques afférant.

(Départ de M. Reynaud à 21 h 45.)

Mme POURTAUD. - Effectivement, la baisse des dotations aux collectivités locales est un sujet brûlant, extrêmement sérieux et grave, je dirai.

Une réunion avec les associations d'élus locaux et le Gouvernement a eu lieu le 11 septembre, je crois. Il n'y a pas eu de remise en cause sur la baisse de 11 Md€ sur trois ans, le Gouvernement reste inflexible, donc rencontre pour rien.

En 2015 : 3,7 Md€ de baisse. La réduction se fera sur la base de recettes de fonctionnement de chacun des niveaux (bloc communal, bloc départemental, bloc régional) a confirmé le Maire d'Issoudun, premier vice-Président de l'AMF.

Alors encore des mensonges sur une promesse à l'ensemble des mesures de soutien à l'investissement.

La seule chose annoncée est la création d'une espèce de concertation et de conseil de territoire se basant sur des rencontres régulières pour dialoguer. Je ne sais pas si quelqu'un y croit mais, pendant ce temps, les jours passent. On se réunit et la méthode socialiste, on le sait, aboutira à peu de choses comme pour les autres sujets. Alors, on va aller dans le mur. En avant avec un pas en avant, deux pas en arrière, sachant qu'un mur est devant et qu'un mur est derrière.

On va voter avec vous ce soutien, Madame le Maire. C'est une évidence totale, mais attention à Bagneux tout de même. Il est bien beau de dire qu'il faut se rendre compte que la diminution a forcément un impact sur chacun de nous, comme vous le dites dans la délibération, mais il va falloir rester très sérieux et très vigilant dans les investissements, la gestion du budget, nos ambitieux projets qui vont se présenter avec une date qu'il faut continuer à maîtriser. Comme vous l'avez dit, la réforme des rythmes scolaires va sans doute beaucoup peser en 2015.

Je dirai bon courage pour établir le budget avec, en plus, les gros problèmes de la Semaba.

Nous allons avoir des débats très importants dans les mois à venir et certainement passionnants, mais combien sérieux, voire pleins de risques que vous saurez maîtriser, Madame le Maire. Je n'en doute pas.

Mme CILLIERES. - Madame le Maire, chers collègues, dans ce dossier important, dans cette motion de soutien à l'action de l'AMF, il ne faut pas oublier que l'austérité n'est pas arrivée en mai 2012, elle n'est pas une invention du Gouvernement socialiste. Il y a des décisions bien plus anciennes. Ceci m'amène à dire que si les collectivités locales sont aujourd'hui placées dans une situation difficile, que je qualifierai même d'intenable au regard des nouvelles coupes budgétaires annoncées par le Gouvernement Valls, il y a bien à réagir à la hauteur de l'enjeu.

Ces mêmes collectivités sont aujourd'hui prises en tenaille entre une décentralisation et des

transferts de compétences de l'État qui se défausse de ses responsabilités sur elles pour réduire sa propre dette. Et prise en tenaille avec une baisse constante des dotations de l'État, elles disposent évidemment de moins en moins de moyens pour conduire des politiques de réponse aux besoins. Et, pourtant, ces collectivités, comme le disait Mme le Maire, assument une part déterminante de la solidarité nationale. Elles réalisent plus de 70 % de l'investissement public. Elles sont, elles aussi, placées, malheureusement, pour leurs besoins d'investissements, dans la main des marchés financiers et des banques.

Pour vous donner quelques chiffres, en 2012, les frais financiers des seules communes ont crû de 3,2 % alors que le pays entrainait en récession. Au total, les collectivités ont versé en 2013 plus de 4,5 Md€ d'intérêts aux banques, dont 3 Md€ pour les seules communes et intercommunalités.

Au final, les collectivités sont devenues les otages des politiques nationales et européennes d'austérité. Leur asphyxie financière organisée porte atteinte tant à leur capacité à assumer leur mission essentielle qu'à exercer leur droit de libre administration.

Certains, je le sais, répondront que tout cela est la conséquence de la crise, du manque de moyens, en plus d'accuser de manière scandaleuse les collectivités d'être dispendieuses !

Ceux-là oublient quand même que tous les indicateurs économiques ne sont pas en baisse et que de l'argent, si l'on regarde, il y en a !

Pour preuve, en 2014, les entreprises du CAC 40 vont redistribuer à leurs actionnaires près de 40 Md€ avant d'avoir déjà versé 37 Md€ en 2013.

Le patronat européen, dans les derniers chiffres publiés, revoit à la hausse ses rémunérations de 7 % en moyenne pendant que les 500 plus grosses fortunes françaises ont augmenté leur patrimoine de 25 %, ce qui fait une somme cumulée de 330 Md€, c'est-à-dire 1/3 du budget de l'État. Ces chiffres sont affolants. J'en arrête là car on voit bien la logique absurde à l'œuvre que je veux dénoncer : cette logique qui amène nos gouvernants à favoriser toujours une petite poignée de privilégiés pendant que, pour le plus grand nombre, ce sont les fins de mois difficiles, le manque de moyens, l'argent qui vient à manquer pour tous les besoins de la vie.

Au final, après une décennie de réductions budgétaires, de transferts de charges, de désengagements de l'État, d'explosion de la demande sociale, de raréfaction du crédit, la côte d'alerte n'est pas seulement atteinte, elle est même aujourd'hui dépassée !

Cette réduction de 11 Md€ supplémentaires de dotations nous conduit droit dans le mur, parce qu'elle va asphyxier les collectivités qui, comme je le disais, sont bien souvent l'un des derniers remparts face à la paupérisation de notre population et encore plus en période de crise.

C'est pourquoi avec beaucoup d'autres, notre Groupe dit qu'une alternative politique et budgétaire est possible et crédible.

Pour nous, l'urgence est à affronter la domination de la finance pour prendre l'argent là où il est et surtout pour le redistribuer, afin de satisfaire les besoins et les aspirations populaires.

C'est pourquoi à Bagneux, comme partout où nous le pouvons, nous agissons pour défendre, renforcer et promouvoir les services publics et les rendre encore plus efficaces. Avec d'autres encore, nous portons des propositions alternatives pour sortir du carcan de l'austérité.

Ces propositions alternatives passent avant tout par une grande réforme fiscale qui permet d'augmenter les ressources propres des collectivités locales sans toutefois accroître la pression fiscale sur les couches populaires et moyennes et sans s'enfermer dans une spirale de la dette.

Pour ce qui concerne plus directement les collectivités, nous proposons l'instauration d'un impôt territorial en remplacement de l'ancienne taxe professionnelle, assis sur le capital des entreprises

qui comprennent également les actifs financiers qu'elles détiennent.

Madame le Maire, chers collègues, comme vous l'avez une nouvelle fois entendu, notre Groupe refuse l'idée de faire payer aux habitants et aux salariés une crise dont ils ne sont pas responsables, d'ériger l'austérité en dogme économique parce que cette voie est une voie de désespoir en plus d'être sans issue.

Oui, nous le réaffirmons, l'argent existe pour répondre aux besoins des habitants, pour faire fonctionner les services publics, pour favoriser le vivre-ensemble et surtout valoriser les territoires. Ce contexte national très difficile ne doit cependant pas masquer le travail réalisé dans notre commune.

Comme nouvelle élue, je veux saluer ici l'esprit qui anime les gens que je rencontre dans les services, sur chacun des projets pour lesquels nous nous battons et sur lesquels nous travaillons.

L'exercice est parfois difficile, mais ici, on ne baisse pas les bras. Les politiques que nous menons sur ce territoire permettent de lui redonner du souffle et de ne pas condamner des lendemains que je souhaite bien évidemment pour toutes et tous meilleurs.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

D'autres interventions ?

Mme MEKER. - Nous sommes évidemment face à une situation contre laquelle il faut absolument lutter. On ne peut absolument pas être indifférent au fait que les inégalités se creusent, au fait que ce qui crée la richesse dans ce pays, c'est-à-dire tout de même la part des investissements des collectivités locales, soit détruit par cette politique d'austérité. Et pourtant on a l'impression que l'on ne peut rien faire. On peut se battre, on peut lutter, on peut crier, mais je crois que toute une partie de notre population qui, tout en luttant, tout en manifestant, tout en continuant à penser la révolte ou la lutte, on va dire, s'échappe.

Je pense qu'une grande partie de notre jeunesse est bien loin des préoccupations. Pardon pour tout à l'heure, j'ai parlé de vieux Messieurs, un peu goujats. C'est dans la tête, ce n'est pas forcément une réalité. On peut être plus ou moins âgé et libre dans sa tête, il n'y a pas de souci avec cela ! Toutefois, il semblerait que nous ne sommes pas capables de voir à quel point le monde change, à quel point il est soumis à une réalité qu'il ne veut pas voir : le réchauffement climatique et un certain nombre de changements sur cette planète, un changement de paradigme, mais par tous les interstices, par tous les pores d'une peau qui est en train un peu de muer, les habitants de cette planète, quand ils le peuvent, apprennent à vivre autrement.

Je voudrais parler de l'économie d'usage par exemple. Aujourd'hui, beaucoup de jeunes, et pas seulement, par manque d'argent pour acquérir une voiture, mais aussi par simple goût, ont envie de mobilité, de bouger avec les transports en commun mais aussi avec des véhicules individuels. De plus en plus d'autopartage se met en place, ce qui va poser d'énormes problèmes à l'industrie automobile.

Tout cela pour dire que l'on est dans une situation où l'ancien monde est en train de changer. J'en suis convaincue. Je ne suis pas la seule. Je suis en cela des réflexions qui sont menées par Jérémy Rifkin par exemple. Je pense que ce sera une manière pour nous de nous échapper de ce carcan insupportable qui s'installe et semble être absolument sans issue.

Tout ceci nous permet de réinventer, de réenchanter le monde mais ne nous exonère absolument pas, par ailleurs, de manifester notre désaccord total avec ces ciseaux d'or qui, au nom, d'une austérité salvatrice, détruisent beaucoup de choses.

Mme MOUTAOUKIL. - Au nom de notre Groupe, je voudrais dire que la France est un pays en faillite. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est maintenant assez connu. Il n'y a plus d'argent depuis très longtemps. Comme quelqu'un l'a dit - je crois d'ailleurs que c'est Hélène Cillières dans son expression - cela ne date pas de mai 2012, on n'a plus d'argent dans les caisses.

On a peut-être vécu au-dessus de nos moyens pendant un moment. Il y a nécessité. La France n'est pas isolée, elle est dans l'Europe et dans le monde. Elle se doit aussi d'être compétitive si elle veut pouvoir sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve.

Pour cela, il n'y a évidemment pas 10 millions de recettes. Il y a d'abord à relancer la croissance. Je crois que, de ce point de vue, ce Gouvernement emprunte un certain nombre de voies et n'hésite pas à en changer parfois pour essayer à tout prix de relancer la croissance de ce pays, ce qui nous permettrait de répondre, en tout cas en partie, aux questions de l'emploi, mais également évidemment aux questions de déficit auquel nous sommes confrontés.

Je crois que tout le monde a compris que, quand on est à vivre au-dessus de ses moyens, il faut essayer de revoir la manière dont on dépense.

Même si l'on est d'accord pour dire que des villes comme les nôtres doivent maintenir un certain niveau de service public parce que ce sont des villes où la population, qui est en partie en difficulté, a besoin de service public et de service public de qualité, cela étant... C'est pour cela que cela m'amène à reparler un peu du sujet précédent, c'est-à-dire de la métropole. On n'a pas décidé de faire la métropole uniquement pour se faire plaisir ou se poser des difficultés ou se donner des questions à résoudre juste pour le plaisir. Il s'agit également de créer un territoire un peu plus dynamique, pertinent en termes de développement et de solidarité et un peu plus compétitif pour être en mesure de répondre également aux défis de demain et d'être compétitifs pas simplement entre territoires français mais également par rapport à des territoires et à des métropoles européennes.

Personne n'en a parlé, mais c'est également une vraie question.

Madame le Maire, vous l'avez dit en préambule de la présentation de ce vœu, l'AMF regroupe 36 000 adhérents communaux et intercommunaux. Parmi eux, il y a des socialistes responsables, des élus qui ont décidé de soutenir cette motion. En ce qui nous concerne, s'agissant de la ville de Bagneux, nous allons soutenir cette motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse d'un certain nombre de dotations de l'État qui nous touche.

Cela ne doit pas non plus nous empêcher, à l'échelle de la commune, de revoir la manière dont on fonctionne. On parle des services publics. Où met-on le curseur ? Jusqu'où va-t-on ? Est-on en capacité de continuer à offrir autant et au niveau auquel on l'offre ou y a-t-il besoin de repenser le niveau de ce curseur ? De même qu'il faut aussi, je pense, mais on a déjà débattu de cette question notamment lors du débat d'orientations budgétaires, repensé les recettes : plus de la moitié des Balnéolais et Balnéolaises ne payent pas de taxes.

Il faut aussi pouvoir ramener demain une population, sans écarter celle déjà présente, susceptible de contribuer au budget de la ville et, ainsi, aller dans le sens de ce que nous défendons depuis toujours, c'est-à-dire dans le sens d'une plus grande mixité sociale.

Merci.

Mme BOUDJENAH. - Je suis désolée, j'ai envie de réagir à ce que je viens d'entendre, si je peux me permettre.

J'ai un peu du mal à entendre les mots que j'ai déjà entendus il y a quelques années dans la bouche d'un ancien premier ministre de Droite qui disait que la France était en faillite. Certes, chacun dit ce qu'il pense, mais je ne partage pas du tout cela.

Je pense qu'il faut aussi prendre garde à l'emploi de termes du genre : nous vivons au-dessus de nos moyens.

Des millions d'habitants, et notamment dans notre ville, ne vivent pas au-dessus de leurs moyens. Ils ont de plus en plus de mal à boucler leurs fins de mois. Ils voient l'avenir en noir et même pas l'avenir, le quotidien en noir. Quand on est en responsabilité de gérer une ville comme la nôtre, il faut entendre cette souffrance.

Ceux qui vivent au-dessus de leurs moyens sont ceux qui vivent avec les moyens de la Nation, de cadeaux fiscaux à coups de milliards sans aucune contrepartie - c'est sur la place publique - en termes d'emploi, de formation, etc. ce sont ceux qui vivent avec nos moyens.

Excuse-moi Aïcha, mais j'avais envie de réagir à brûle-pourpoint d'autant que, de plus en plus de voix l'expriment. Je crois que ce serait tout à l'honneur du Gouvernement en place de l'entendre.

Si l'AMF, qui regroupe des élus de toute sensibilité politique, exprime avec cette grande force ses inquiétudes avec des termes très forts, c'est un choc qui va être très difficile à absorber mais qui va également renforcer la logique à l'œuvre, je pense qu'il faut l'entendre.

Je lisais dans la presse ce matin qu'à peine investi, le nouveau Président du Conseil général du Nord, Didier Manier, socialiste, dénonce la baisse constante des crédits de l'État en disant : "le vrai plan de relance, ce serait de maintenir l'investissement public local".

Aujourd'hui, en allant vers une baisse programmée de l'investissement public local, on encourage la machine, non seulement, à ne pas produire de croissance mais aussi à produire du déficit : quand il n'y a pas de croissance, il n'y a pas d'emplois. Cette situation continue de creuser le déficit public parce qu'aucune cotisation n'entre, parce que l'économie ne fonctionne pas.

Quand l'AMF dit : les collectivités locales assument aujourd'hui plus de 70 % de l'investissement public civil en France, fournissent 50 % de l'activité du BTP, ce n'est pas rien. Si, à partir de 2015, l'investissement public local chute, des millions d'emplois seront menacés.

On se retrouve sur cette motion de soutien. C'est évidemment une bonne chose car je crois que notre commune, encore plus que d'autres puisque nous vivons déjà avec beaucoup de rigueur sur nos budgets serrés depuis de nombreuses années, a vraiment besoin de se faire entendre sur ce contexte extrêmement inquiétant.

Mme MOUTAOUKIL. - Je ne voudrais pas laisser passer une aussi grossière caricature de mes propos, ma chère Yasmine. Quand je dis qu'avec autant de déficits, on peut constater que c'est clairement une mauvaise gestion et que c'est aussi parce que l'on a vécu au-dessus de nos moyens pendant des années, je ne parlais pas des Balnéolaises et des Balnéolais mais de la France.

La France, qu'on le veuille ou non... Je ne suis pas la seule à le dire, il n'y a qu'à écouter des experts et constater tout simplement. On sait bien que, pendant des années, on ne s'est pas préoccupé de ce creusement des déficits publics. C'est bien pour cela que nous en sommes aujourd'hui à la situation que nous vivons. Quand je dis que nous avons vécu pendant très longtemps au-dessus de nos moyens, je parle évidemment de la France. Tout cela n'est pas très sain.

Je vais m'arrêter là. Que les choses soient claires.

M. BORLANT. - Par rapport au fait que l'État est en faillite, au fait qu'il n'y a plus d'argent, je suis tout de même surpris par le nombre de milliardaires. Cette année, il y a 12 milliardaires de plus que l'année dernière. Il y en a 67 en France. Cela a augmenté de 12 en un an !

En nombre de millionnaires, nous sommes les premiers d'Europe. On en a 2 millions en France, et quatrièmes dans le monde. La France est la quatrième puissance du monde. Arrêtons de dire qu'il n'y a pas d'argent. Il est mal distribué, c'est tout.

M. ROMERO AGUILA. - Je ne suis pas sûr que l'on soit obligé de faire une digression sur la situation macroéconomique du pays. On ne va pas, comme c'est la réalité dans le pays et un certain nombre de courants de pensée politique, forcément se retrouver.

Je suis pour appuyer cette motion sur l'AMF car c'est une question essentiellement liée à la problématique de l'investissement public. Les collectivités territoriales représentent dans leur ensemble près de 70 % des investissements publics. Ce n'est malheureusement pas, pour ceux qui cherchent la croissance, en abaissant ces investissements que l'on arrivera à la retrouver et à rembourser la dette si cela devient une priorité.

La réalité sur les deux ans et demi qui viennent de s'écouler est que le remboursement de la dette n'a pas été une réalité.

On n'est pas obligé de digresser. Je pense que l'on va s'arrêter à la question du soutien de la motion, sinon on va avoir des divergences sur l'analyse macroéconomique de la situation du pays.

Mme le MAIRE. - Il n'y a plus d'intervenant et comme on est d'accord sur le vœu, nous allons unanimement voter le vœu de soutien à l'AMF.

4/REMISE GRACIEUSE POUR LES ANNEES 2012 ET 2014

Mme le MAIRE. - Je pense qu'il n'y a pas de souci. Avez-vous des questions sur ce point ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Après, nous avons des délibérations sur les finances.

05/ABROGATION DE LA DELIBERATION N°20140624-12 DU 24 JUIN 2014 FIXANT LE VERSEMENT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE COLLECTEE PAR LE SIPPAREC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

06/ABROGATION DE LA DELIBERATION N°20140624-13 DU 24 JUIN 2014 RELATIVE AUX MODALITES DE LA PARTICIPATION DU SIPPAREC AU FINANCEMENT DE L'ACHAT D'ELECTRICITE DE LA COMMUNE AFIN D'ALIMENTER SES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC ET/OU SES BATIMENTS PUBLICS – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU TITRE DES CONSOMMATIONS D'ELECTRICITE DE L'ANNEE 2015

Mme BOUDJENAH. - La première délibération concerne l'abrogation d'une délibération prise le 24 juin. La TCCFE est facturée auprès des consommateurs, collectée et reversée à la commune par le Sipperec auquel nous sommes adhérents. Jusqu'à présent, il était autorisé que le Sipperec collecte cette taxe et nous reverse 99 % des sommes collectées, le 1 % lui restant pour couvrir les frais de gestion et de contrôle.

La loi de finance rectificative 2013 avait instauré un plafond de 50 % du coût. Sipperec nous avait proposé une nouvelle délibération pour acter ces dispositions et reverser aux communes 49 % sous forme de fonds de concours.

Pendant l'été, l'article de la loi de finance rectificative ayant été abrogé, nous revenons au dispositif antérieur.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques ?....

(Aucune.)

Il y a deux délibérations à voter.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION N° 5 EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

☞ **VOTE : LA DELIBERATION N° 6 EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

07/SUPPRESSION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS DE TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES POUR L'ENSEMBLE DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

Mme BOUDJENAH. - Délibération que nous avons, comme les autres, mais celle-ci plus longuement, abordée hier soir en commission des finances.

Avec cette délibération et la mesure fiscale que nous vous proposons d'adopter ce soir, nous sommes déjà, on peut dire, au cœur des enjeux budgétaires et financiers de l'année 2015. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler plusieurs fois et, encore à l'instant : les finances des collectivités locales sont mises à rude épreuve.

En 2015, nous savons qu'il nous faudra compenser un manque de recettes, sans doute plus d'1 M€. Mme le Maire l'a souligné et la motion de soutien à l'action de l'AMF que nous venons d'adopter en témoigne. Nous sommes dans l'état d'esprit de continuer à réclamer ce qui nous est dû et ce qui doit permettre à une ville comme la nôtre de répondre aux besoins croissants des Balnéolais mais, dans le même mouvement, nous devons chercher à dégager des moyens supplémentaires pour ne pas dégrader la qualité du service public rendu.

C'est ainsi que, comme l'ont fait quasiment toutes nos villes voisines, vous avez la liste des villes dans le rapport, qui ont déjà supprimé cette exonération de taxe foncière - et même les 3/4 des communes des Hauts-de-Seine - nous vous proposons de mettre un terme à l'exonération de 2 ans de taxe foncière pour les acquéreurs de logement neuf. Cela nous permettra de dégager environ 100 000 € par an, peut-être plus, au gré des livraisons, comme vous pouvez le constater avec les chiffres de produit fiscal des quatre dernières années qui sont dans le rapport. C'est évidemment fluctuant en fonction des livraisons de programmes, chaque année.

Cette décision, qui ne procurera pas de plaisir particulier à notre Conseil municipal je le suppose, repose aussi sur un constat que font les promoteurs immobiliers qui est que l'exonération de la taxe foncière n'est pas la principale motivation de ceux qui souhaitent acheter à Bagneux. Le prix du mètre carré prime dans la décision de venir s'installer dans une commune et, à Bagneux, ce prix au mètre carré est sensiblement inférieur à celui de nos communes voisines.

Viennent après le cadre de vie, les espaces verts ainsi que les équipements et les services publics à disposition. Ces dimensions essentielles, nous sommes déterminés à les maintenir et à les développer. C'est aussi pour cela que nous avons besoin de dégager de nouvelles ressources.

L'application de cette non-exonération sera effective à compter du 1^{er} janvier 2015.

Mme POURTAUD. – Trois mots : mesure juste et courageuse.

M. MARTIN. - Ce sera plus que trois mots.

"Nous constatons effectivement une disparité de traitement entre les citoyens qui acquièrent un logement neuf et ceux qui achètent un logement ancien et nous comprenons tout à fait le souhait de la majorité municipale de rétablir une certaine équité face aux taxes municipales afin de pouvoir affecter cette ligne budgétaire spécifique à des actions de solidarité envers nos électeurs qui en ont le plus besoin.

Nous constatons aussi que, malgré les différentes aides publiques et des conditions favorables à l'emprunteur (taux d'emprunt immobilier historiquement bas), de nombreux ménages français et balnéolais restent cependant encore hésitants pour acheter un bien immobilier voire sont exclus de la propriété car les conditions d'octroi des crédits sont trop lourdes et le prix de l'immobilier trop élevé, même à Bagneux.

L'exonération de la taxe foncière pendant deux ans permettait à de jeunes couples de franchir la

marche pour acheter un bien.

Un des enjeux majeurs des prochaines années pour Bagneux est de favoriser la mixité sociale et la mixité entre propriétaires et locataires.

Pour toutes ces raisons, notre groupe ne soutiendra pas cette résolution qui englobe l'ensemble des habitations nouvelles, mais nous aurions souhaité que la proposition exclue les logements financés au moyen de prêts conventionnés, de prêts aidés de l'État pour un montant inférieur ou égal à 50 % de leur coût ou de prêt à taux zéro."

Mme FAUVEL. – "Madame le Maire, chers collègues, je souhaite intervenir au nom du groupe Front de gauche, communiste et citoyen pour soutenir cette décision de supprimer l'exonération de deux ans de taxe foncière dont bénéficiaient, jusque-là, les nouveaux acquéreurs de logement sur la ville.

Si nous avons fait ce choix aujourd'hui au Conseil municipal, ce n'est pas par gaieté de cœur mais bien parce que les contraintes budgétaires liées à la baisse des dotations de l'État nous l'imposent.

Nous ne faisons d'ailleurs, en prenant cette décision, que rejoindre une grande majorité des villes de notre département de toute couleur politique qui, elles aussi, en quête de ressources financières, avaient déjà pris cette décision. C'est d'ailleurs bien détaillé dans le rapport de présentation.

1,2 M€ en moins pour Bagneux pour l'année 2015, ce n'est pas acceptable et tout particulièrement dans un contexte où nos habitants les plus fragiles s'enfoncent dans la difficulté et ont plus que jamais besoin d'être soutenus.

Nous nous opposons à cette baisse des dotations de l'État comme nous en avons parlé tout à l'heure, mais il faut bien réfléchir à de nouveaux modes de financement car nous voulons tenir les engagements que nous avons pris devant les habitants lors des récentes élections municipales.

Les 100 000 € que pourra rapporter chaque année la suppression de cette exonération, voire plus dans les années à venir avec la construction de nombreux logements sur la ville, participera à maintenir notre offre de services publics aux habitants.

Dans ce contexte, cette suppression de l'exonération de deux ans sur la taxe foncière nous semble donc une décision difficile mais incontournable.

Notons de plus que les logements en accession sur notre ville restent tout à fait attractifs ; les prix au mètre carré sur Bagneux étant notoirement plus bas que ceux pratiqués sur les villes environnantes puisqu'ils sont plafonnés à 4 900 €, certes une belle somme au mètre carré, et peuvent être bien inférieurs avec les dispositifs d'accession sociale à la propriété à partir de 3 200 € le mètre carré.

On peut d'ailleurs noter avec satisfaction que si ces prix restent mesurés pour une commune si proche de Paris, c'est du fait de notre politique volontariste dans ce domaine : la création d'une ZAC près des métros pour lutter contre la spéculation immobilière, l'établissement d'une charte des promoteurs.

Enfin au-delà du niveau raisonnable des prix, nous savons que de nouveaux acquéreurs apprécient et continueront à apprécier sur notre ville les éléments du quotidien comme la richesse de l'offre culturelle et sportive que l'on y rencontre, la qualité des espaces verts et des équipements publics.

Voilà pourquoi, Madame le Maire, nous voterons ce soir cette délibération."

Mme MOUTAOUKIL. - Après être intervenue tout à l'heure pour dire qu'il nous fallait être exigeants avec nous-mêmes en essayant de trouver de nouvelles recettes, je ne vais pas aller contre cette proposition, même si, vous l'avez dit, il n'est pas nécessairement plaisant d'avoir à revenir sur ce que l'on pourrait appeler un privilège, en tout cas quelque chose qui ressemble à un plus pour les

acquéreurs dans le neuf.

En même temps, beaucoup l'ont dit, c'était très inéquitable puisque, dans l'ancien, cette exonération n'existe pas.

Par ailleurs, le manque à gagner risque d'être important puisque, de nombreux, de projets de programmes neufs pourraient représenter un montant peut-être même supérieur à celui avancé dans le préambule, c'est-à-dire peut-être plus important que 100 000 € pour l'année prochaine.

Nous soutenons évidemment cette proposition, sachant qu'il serait bien à un moment donné de rappeler, même si personne n'en parle, que le niveau de taxes à Bagneux est très élevé. On est encore aujourd'hui en haut du panier si l'on se compare aux autres villes des Hauts-de-Seine.

Certes, le foncier est encore attractif grâce aux mesures prises, on l'a rappelé, mais il serait bon que l'on puisse arriver un jour à réviser la baisse - pour les acquéreurs du neuf, on vient de revenir sur cette exonération - les taxes appliquées sur le territoire de Bagneux.

Merci.

Mme le MAIRE. - Je n'ai pas d'autres interventions ?

Mme SEISEN. - Une précision, peut-être hors sujet : on ne peut pas à la fois cumuler des baisses de dotations de l'État et dire que, nous seuls à Bagneux, nous allons faire baisser nos impôts et maintenir un niveau de service public élevé, de qualité et élargi pour une population qui en a besoin. Il faut voir comment il sera possible de faire budgétairement. Nous aurons l'occasion d'en reparler. Il faut être cohérent.

Je pense que le vrai problème n'est pas le niveau d'imposition de Bagneux mais le système complètement inégalitaire de la taxe d'habitation et de la taxe foncière.

Il faudrait un impôt unique sur l'ensemble du territoire et une redistribution à hauteur du niveau socio-économique de la population afin de permettre un niveau de service public en adéquation avec la population vivant sur un territoire et ne pas nous laisser seuls face à nos difficultés avec nos petits leviers de taxes locales.

Mme le MAIRE. - Avec quelques élus, on disait ce matin à Paris métropole que là où les impôts sont chers, c'est là où vivent les plus pauvres. On vous fera passer le document sur les villes de la métropole du Grand Paris afin que vous voyiez que, par exemple, les impôts sont chers à Clichy-sous-Bois, à Montfermeil, etc. Vous verrez que c'est dans les villes qui accueillent le plus de foyers en difficulté que les impôts sont les plus élevés et qu'il y a, souvent, le moins d'activités économiques. Tout cela va avec.

Il y a beaucoup de choses à faire pour que tout cela évolue dans le bon sens.

Ce que l'on vous propose de délibérer ce soir ne nous fait pas vraiment plaisir. C'était effectivement un plus pour les personnes qui venaient s'installer et acquérir à Bagneux. Si nous avions pu le maintenir, nous l'aurions maintenu. Avec Yasmine Boudjenah, nous avons demandé à l'administration de travailler sur des propositions pour trouver des recettes. Ils en ont trouvé une, il y en aura d'autres probablement. Je leur ai demandé de réfléchir à la manière de diminuer les dépenses et d'augmenter les recettes.

Ils ont une feuille de route un peu compliquée, mais ils essaient de nous faire des propositions.

Je crois que cette proposition, même si ce pas celle que l'on aurait préférée, n'est pas scandaleuse car de nombreuses villes autour de nous l'ont déjà retenue. On se dit que les gens achetant dans du neuf dans la ville vont aussi profiter dès la première année des équipements publics et des écoles pour leurs enfants. Tout cela représente un coût car il faut ouvrir des classes, parfois construire des écoles pour accueillir les nouveaux habitants. C'est le sens de la proposition qui vous est faite.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET MME POURTAUD**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE BAGNEUX POUR NOS ENFANTS**

TARIFS

CIMETIERE COMMUNAL

08/MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20140624-37 RELATIVE A LA REVALORISATION DES TARIFS DE CONCESSIONS

09/MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20140624-38 RELATIVE A LA REVALORISATION DES TAXES FUNERAIRES

Mme le MAIRE. - Je pense qu'il n'y a pas de question ?....

Non.

Nous passons aux votes.

➤ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 8 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

➤ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 9 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SPORTS/ACTIVITES NAUTIQUES

10/APPROBATION DES TARIFS DES ACTIVITES NAUTIQUES : AQUAGYM SENIORS - NATATION SENIORS - AQUAPHOBIE - MULTIAQUA/PLONGEE - NATATION PERFECTIONNEMENT ADULTES

Mme le MAIRE. - Nous votons cette délibération car, bien que la piscine relève de la communauté de l'agglomération, les activités sont proposées par la ville. Je pense qu'il n'y a pas de question sur cette délibération.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE

FSRIE

11/RAPPORT DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2013

Mme le MAIRE. - Faut-il le représenter ou avez-vous les éléments suffisants ?

Nous présentons ce rapport annuel pour justifier de l'utilisation du fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France que perçoit la commune.

S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

AMENAGEMENT URBAIN

ILOT GARE

12/INFORMATION SUR L'ENQUETE PUBLIQUE TENUE DU 27 JUIN AU 15 JUILLET 2014 RELATIVE AU DECLASSEMENT DU PASSAGE CHATEAUBRIANT

13/DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DES PARCELLES P N° 8, N°12, N°13, N°14 SISES 47-49, AVENUE HENRI BARBUSSE

Mme BOUDJENAH. - Cette enquête publique relative au déclassement du passage Châteaubriant s'est tenue du 27 au 15 juillet 2014.

Elle est liée au futur chantier que la RATP va installer dans les semaines qui viennent pour préparer les travaux pour l'arrivée de la ligne 4.

Il y a plusieurs parcelles. Vous avez les numéros. Ils correspondent à un jardin public, à la crèche du Champ des Oiseaux fermée le 31 juillet dernier, au petit pavillon associatif et au passage Châteaubriant.

La RATP a besoin d'acquérir les entrées en surface et les volumes en tréfonds.

Ce soir, il faut désaffecter et déclasser l'ensemble des parcelles dont je viens de parler.

Il a fallu faire une enquête publique pour le passage Châteaubriant, un passage public allant de l'avenue Henri Barbusse jusque derrière le gymnase Romain Roland. Aucune observation n'a été consignée sur le registre.

Une lettre anonyme sur laquelle des observations sur la période de l'enquête, la publicité, la durée de l'enquête, l'accessibilité du chemin piétonnier ont été mentionnées a été adressée au commissaire enquêteur. La ville a répondu à cette lettre. L'enquêteur a émis un avis favorable sans réserves.

On propose de prendre acte de cet avis et de la recommandation qu'il nous a faite de communiquer régulièrement auprès des habitants sur une information conjointe RATP ville de Bagneux en particulier sur les modifications de trajet induits par les travaux pour les piétons.

Nous y sommes tout à fait favorables.

Il y a deux délibérations, l'une sur le passage Châteaubriant pour le déclasser et l'autre pour désaffecter et déclasser les quatre parcelles.

Des remarques ?

M. MARTIN. - Cette enquête publique s'est tenue entre fin juin et la mi-juillet, à une date non favorable pour avoir un panel de réponses suffisamment pertinent.

Ceci dit, nous y sommes favorables.

Mme le MAIRE. - Nous passons aux votes.

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 12 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 13 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

HORS ÎLOT GARE

14/AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CADRE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ET PRIVE DE LA VILLE DE BAGNEUX PAR LA RATP

15/AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE DEMOLIR UN BATIMENT SITUE SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION P N°43

Mme BOUDJENAH. - Cette convention est très importante puisqu'elle est préalable à l'installation et à l'occupation temporaires - qui va durer de longues années - par la RATP d'un certain nombre d'emprises.

On est hors îlot gare, on n'est plus sur les parcelles dont on vient de parler. On est sur du domaine qui appartient à la ville, essentiellement des espaces verts et de la voirie communale.

La convention que vous avez entre les mains définit les emprises concernées hors périmètre îlot gare, les modalités de mise à disposition et les impacts des travaux RATP sur les équipements espaces publics.

La RATP prendra à sa charge les travaux préparatoires : l'abattage et le dessouchage d'arbres, la démolition du terrain de futsal et sa reconstruction, le parvis et le mur de la clôture de la piscine.

La RATP réalisera un cheminement piéton du fait de la suppression du passage Châteaubriant et remettra en état les espaces verts et l'avenue Stalingrad.

À la demande de la RATP, la ville a accepté d'exonérer la RATP de la redevance d'occupation compte tenu du caractère d'utilité publique de ce projet très important et très attendu.

En échange - c'est dans les documents supplémentaires de ce soir - le courrier de la RATP, arrivé la semaine dernière de mémoire, confirme la participation financière de la RATP à la prise en charge de travaux impactant les espaces publics et les équipements communaux concernés qui permettra de financer la réimplantation du terrain de futsal à proximité, la création d'un accès piéton et de livraison au groupe scolaire Henri Wallon par la rue Jean Marin Naudin puisqu'on fait entrer les enfants de ce côté-là, le déplacement des dortoirs de la maternelle Châteaubriant, les diagnostics, le désamiantage, la démolition de la loge du gardien du gymnase Henri Wallon, le relogement de ce même gardien puisque l'on doit démolir cette loge, l'étude et les travaux de réimplantation de la loge du gardien et l'aménagement du parvis de la piscine, tout cela à hauteur de 872 797,27 €.

Ce soir, on vous propose de donner le feu vert, si je puis dire, pour ce qui nous concerne, au lancement de ce grand chantier en approuvant la convention cadre d'occupation temporaire à passer avec la RATP.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions, des remarques ?

Vous noterez l'effort important de la ville en matière de droits de voirie à titre gracieux pour ce projet qui va durer plusieurs années. Ces droits sont à titre gracieux compte tenu de l'utilité publique. C'est sur toute la durée du chantier. En échange, ils font 872 797,27 € de remise en état d'éléments sur lesquels ils interviennent.

Nous passons aux votes.

⇒ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 14 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

⇒ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 15 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE EPF 92

16/APPROBATION DE L'AVENANT N° 4 A LA CONVENTION-CADRE ENTRE LA VILLE ET L'EPF 92 ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Il a été approuvé en Conseil d'administration d'EPF lundi matin.

Mme BOUDJENAH. - Il faudrait qu'on l'approuve aussi.

L'EPF 92 est partenaire de la ville depuis 2008. Depuis cette période notamment en lien avec le projet du Grand Paris, l'EPF a élargi ses capacités d'intervention notamment en lien avec les projets de transport. Même si leur priorité est le logement, depuis juillet 2012, ils ont adopté l'élargissement de leur champ d'intervention dans le cadre d'opérations d'aménagement complexes mixtes intégrant un volet développement économique.

Tout cela nous intéresse fortement pour la ZAC écoquartier Victor Hugo. C'est pourquoi, nous avons proposé à EPF 92 un quatrième avenant, celui qui vous est proposé ce soir.

Vous avez, dans le rapport, le récapitulatif des partenariats que l'on a avec l'EPF depuis 2008 au sein de la ZAC écoquartier Victor Hugo. Ils nous ont aussi accompagnés dans l'opération d'aménagement Albert Petit Plaine de jeux. Ils avaient intégré en 2011 le nouveau secteur d'intervention de la ZAC et, en 2013, ils ont élargi leur intervention aux secteurs Croizat Fortin et zone industrielle Chemin Latéral.

La nécessité d'un avenant n° 4 s'impose pour deux raisons principales :

- premièrement, afin de mettre en cohérence le délai de portage des terrains acquis par l'EPF 92 sur le secteur de l'îlot gare, avec le calendrier des projets "transports". Il convient d'aller jusqu'en 2020. Il ne pourra pas sortir de terre quelque chose avant que le métro n'arrive en dessous. EPF doit porter suffisamment longtemps les terrains pour que les projets de construction puissent s'installer en temps possible.

- deuxièmement, faire évoluer le périmètre d'intervention initial de l'EPF dans la ZAC écoquartier pour mieux prioriser ce qu'ils peuvent contribuer à faire dans la perspective de permettre à court terme la sortie de plusieurs opérations immobilières opérationnelles.

Vous avez la carte d'élargissement des secteurs ainsi que le tableau des montants prévisionnels : 23 M€ pour l'écoquartier/Rolland Courbet 7 M€ pour l'îlot gare Victor Hugo Grand Paris Express.

Ces montants permettent d'augmenter le budget disponible de l'EPF sur la zac écoquartier, ce qui soulage d'autant les acquisitions que la Semaba a à faire. C'est également une raison importante.

Ce soir, il faut approuver le projet d'avenant n° 4 qui retire l'exercice de droit de préemption à la Semaba, titulaire d'une concession d'aménagement sur le périmètre défini dans cet avenant, périmètre sur lequel l'EPF interviendra dorénavant, et donc lui déléguer l'exercice de préemption sur ce même périmètre.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

COMMERCE ET ARTISANAT

17/CREATION D'UN NOUVEAU PERIMETRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

Mme le MAIRE. - On a évoqué cette question une première fois.

M. ROMERO AGUILA. - L'idée est d'avoir un périmètre de sauvegarde du commerce revu en fonction de l'arrivée des deux métros.

Aujourd'hui, on a essentiellement le centre-ville dans ce périmètre de sauvegarde. Il est proposé de l'élargir au quartier du Rond-point des martyrs. L'idée est d'avoir une maîtrise quant à la qualité et à la diversité des commerces dans la ville.

La CCI a émis un avis favorable. Les quelques remarques formulées ont été introduites dans cette délibération.

On nous propose d'adopter ce nouveau périmètre de sauvegarde qui permettra une maîtrise de la qualité et la diversité commerciale dans notre ville.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?

M. MARTIN. - Malgré les différents plans proposés pour dynamiser le commerce et essayer de maîtriser la qualité des commerces sur Bagneux et la mise en place successive de périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat sur Bagneux, rien ne bouge. Si vous faites le tour de la ville et des commerces, vous verrez ce qui se passe et comment évolue le commerce à Bagneux en termes de qualité et de nombre de commerçants.

Cette nouvelle contrainte imposée aux Balnéolais et aux commerçants ne va pas dans le sens d'une dynamique du commerce. Nous pensons que cela ne va pas non plus dans celui de maîtriser la qualité du commerce à Bagneux.

Nous ne voterons pas contre car nous sommes pour la dynamique et développer le commerce à Bagneux, nous nous abstenons.

M. ROMERO AGUILA. - J'avoue être un peu surpris.

C'est le seul moyen d'avoir une vision de ce qui peut être fait. On est en train d'essayer d'éviter la course au low-cost sur un certain nombre de secteurs, de commerces et de boutiques.

C'est une contrainte assez secondaire dans la mesure où les commerçants ne sont pas soumis à quelque chose d'extrêmement violent. Que l'on puisse avoir cependant ce qui va être le cédant, une maîtrise sur celui qui va venir le remplacer. Que l'on n'ait pas une concentration d'alimentation rapide caractéristique. Je pense que personne ne le souhaite. Que l'on puisse avoir cette vision un peu préalable ne me semble pas abusive.

Je pense que l'on partage votre propre vision sur la qualité, l'augmentation et l'amélioration du commerce dans la ville et la diversité.

Permettez-moi aussi de prendre un peu de temps dans le travail qui sera fait. On fera le bilan le moment venu. Je serai là encore pour le faire, le dire et l'assumer.

Je crois que cela va dans le bon sens.

Je ne sais pas si je vous aurai convaincu, mais...

Mme le MAIRE. - Monsieur Rousseau...

M. ROUSSEAU. - Merci Madame le Maire.

C'est une loi existante qui permet le droit de préemption. Toutefois, ce n'est pas l'idée de la municipalité d'acheter des places fortes.

L'objectif défini est de conseiller pour diversifier les activités. Je vais tout de même m'arrêter sur un des alinéas proposés. Je suis un peu surpris de lire que le bureau d'études Intencité ait mis en premier pôle commercial de la ville le Rond-point des Martyrs.

Je forme évidemment de l'espoir pour l'avenir. J'espère que la vision est pour l'avenir, non pour aujourd'hui. Il y a de gros enjeux.

Tel que cela a été formalisé par le bureau d'études Intencité, cela m'interpelle actuellement.

Merci.

Mme MOUTAOUKIL. - Je ne veux pas tenter de répondre aux interpellations, mais rappeler ce qu'a dit le collègue quand il a présenté cette délibération qui se trouve aussi dans le document. C'est lié à l'arrivée des deux métros sur la ville qui vont créer une nouvelle dynamique. C'est pour cela que, du coup, ce nouveau périmètre de sauvegarde d'e-commerce et de l'artisanat prend tout son sens.

Monsieur Martin, on peut peut-être reconnaître avec vous que les périmètres de sauvegarde de commerce n'ont pas donné les résultats escomptés, il n'empêche que les commerçants ne sont pas des philanthropes. Ces personnes viennent sur des territoires sur lesquelles il leur est possible de faire fonctionner leur activité, de travailler de bonne manière et de gagner correctement leur vie.

Nous souhaiterions, vous l'avez compris, avoir une petite maîtrise de ce qui peut se produire. Sans accompagnement, sans environnement attractif autour des installations, sans les populations susceptibles d'intéresser ces futurs commerçants, il n'y aura point de nouveaux commerces diversifiés sur la ville. Il faut être réaliste.

Je voulais apporter cet élément.

M. ROMERO AGUILA. - Monsieur Rousseau, vous avez raison, on peut s'étonner du constat quantitatif fait par l'étude Intencité. La délimitation de ce périmètre a pour objet, comme je l'ai dit au préalable, de prévoir l'arrivée des deux métros et de faire en sorte qu'il y ait une dimension de dynamisme qui - et, là, je peux partager votre analyse - n'est pas tout à fait évidente. C'est pour une question de prévision de l'arrivée de ces deux métros qui, quasi mécaniquement, vont créer un pôle important.

Mme le MAIRE. - Je vais revenir sur les raisons. Il y a l'arrivée des deux métros mais je vous rappelle que nous étions très sollicités par les habitants de ce quartier, les élus qui ont passé leur vie dans le conseil de quartier et les nouveaux qui vont y passer une partie de leur vie également. Dans le quartier du Champ des Oiseaux, la question est revenue extrêmement régulièrement lors du conseil des quartiers. Les habitants du quartier ont vécu ce qui s'est passé ces 10/15 dernières années sur le commerce de ce secteur comme une dégradation de l'offre et de la diversité de l'offre dans ce quartier.

Avec ce périmètre, nous allons essayer d'être informés des mutations. Il faut savoir qu'autrement les mutations se passent. C'est la liberté du marché. On est dans une économie libérale : un commerçant vend à quelqu'un d'autre. Ce n'est pas la municipalité qui intervient dans ce domaine. Elle ne choisit pas les commerçants qui viennent s'installer.

Là, cela peut nous permettre d'avoir connaissance des mutations en cours et de regarder s'il y a des opportunités pour essayer de pousser à une implantation qui nous semble plutôt préférable car elle va permettre de la diversité au niveau de l'offre voire parfois menacer de préempter pour que les choses se passent un peu mieux que ce qu'on le souhaite.

Ce périmètre existe dans le centre-ville. On n'en a pas voté partout. On en a voté qu'un dans le centre-ville il y a plusieurs années. Cela nous a permis d'avoir une veille et d'éviter que la situation en cœur de ville ne se détériore.

Cela nous a facilité l'arrivée d'un opticien, d'une esthéticienne, etc.

Cela ne règle pas tout. C'est une loi très lourde et complexe. Les délais pour trouver un commerçant sont extrêmement rapides une fois que l'on préempte. Souvent, l'échelle des projets n'est pas forcément celle-ci. En tous les cas, c'est l'objet mais qui n'est pas le plan commercial global de la ville puisque vous avez, aussi au pied des métros mais également dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du sud quelque chose de plus petit, voire au Bas Longchamps avec la rénovation en cours avec le nouveau propriétaire TAGERIM, essayé d'influencer de manière positive ce qui se passe en poussant à l'installation de commerces plus diversifiés.

C'est une demande sur laquelle nous sommes très attendus de la part des habitants. C'est un domaine sur lequel nous sommes réellement en difficulté. Tout le monde le sait, on ne va pas le cacher. On ne peut que progresser.

On peut essayer d'améliorer les choses. Ce qui va se passer dans le quartier nord avec l'arrivée des métros va concourir à cette diversité de l'offre et de la qualité que souhaitent les habitants.

Nous passons au vote.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS UNE ABSTENTION (M. MARTIN)**

Mme le MAIRE. - Merci.

CONVENTION DE PARTENARIAT

18/APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA REALISATION D'UN PROJET CONNEXE A LA GARE DU GRAND PARIS BAGNEUX M4 ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme BOUDJENAH. - C'est une convention de partenariat à passer avec la Société du Grand Paris.

Depuis 2011, la ville, avec la Semaba, travaille avec la Société du Grand Paris pour intégrer le projet de métro confirmé en interconnexion avec la ligne 4.

Un travail progressif a permis d'affiner l'îlot gare qui deviendrait une place urbaine délimitée par trois groupes de bâtiments.

On vous a remis le plan dans le dossier avec les lots G1, G2 et G3 de part et d'autre de l'avenue Henri Barbusse qui deviendrait à cet endroit semi-piétonne puisqu'une voie permettrait aux bus de passer, une place urbaine avec trois groupes de bâtiments avec une programmation mixte réunissant commerces, équipements publics, bureaux et logements diversifiés.

En qualité d'aménageur de la ZAC écoquartier Victor Hugo, la Semaba ou l'EPF 92 acquiert le foncier pour permettre la réalisation de ce projet urbain.

À ce titre, la déclaration d'utilité publique de la ZAC a été prononcée. On l'a reçue hier.

Le préfet a arrêté la DUP, ce qui est une bonne chose, pour permettre l'avancée de notre projet.

La convention avec la Société du Grand Paris doit permettre de prendre en compte le fait que la SGP propose le développement de ce qu'elle appelle des projets connexes autour des gares du Grand Paris Express, c'est-à-dire des programmes immobiliers complémentaires en relation avec les orientations urbaines planifiées par la ville.

Comme nous avons déjà créé une ZAC et commencé à réfléchir à un projet urbain avec la ZAC, nous engageons avec la Société du Grand Paris pour savoir ce qui se passerait à proximité immédiate de leur gare nous convenait.

Cette convention de partenariat va permettre de bien définir qui fait quoi.

Vous avez le détail à la page 2 du rapport, les engagements respectifs des parties : la SGP conduit

les études de conception de la gare, estime le coût et réalise les mesures conservatoires pour permettre la réalisation du projet connexe. Ce sont bien eux qui préfinancent tout cela, sachant que ces coûts seront couverts par la vente des droits à construire. Pour l'exprimer plus clairement, la SGP ne demande qu'à rentrer dans ses frais, donc à se voir rembourser par le projet connexe ce qu'ils auront investi en mesures conservatoires.

La Semaba de son côté définit les orientations urbaines en lien avec le projet de gare, conduit les études de programmation, acquiert les parcelles, coordonne la consultation qui sera lancée d'ici fin 2014 pour retenir un promoteur ou un groupement de promoteurs qui travaillera à l'élaboration et à la sortie de terre ce futur projet tout autour de l'îlot gare.

La ville accompagne la mise au point du projet urbain, met en œuvre la procédure de modification du PLU que nous avons lancée en juin dernier pour permettre de réaliser ce projet, valide la programmation de l'îlot gare et organise la concertation avec la population, ce que nous ne manquerons pas de faire dans les semaines qui viennent.

On vous a remis le nombre de mètres carrés de logements (environ 25 000), de commerces (3 200) avec l'idée qu'il y ait un parking commun aux deux lots, G1 et G2, sur 4 niveaux de sous-sols, soit 172 places de stationnement. Vous avez le calendrier prévisionnel de lancement de cette consultation qui permettrait de retenir, en 2015, un investisseur pour travailler à ce projet.

Ce soir, il s'agit d'autoriser, Madame le Maire, à signer cette convention.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ORU

ZAC FONTAINE GUEFFIER

19/MODALITES DE CALCUL DE LA PARTICIPATION DES CONSTRUCTEURS AUX EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA ZAC FONTAINE GUEFFIER

Mme le MAIRE. - En gros, c'est combien vont payer les promoteurs pour participer aux équipements publics.

Y a-t-il besoin de revenir dessus ?....

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

DENOMINATION DE VOIES NOUVELLES

20/DENOMINATION DE VOIES NOUVELLES : ALLEE DES MARRONNIERS ET IMPASSE DES MARRONNIERS

Mme le MAIRE. - Tout est clair ?

Mme HOURS. - Il me semblait que la commission avait dit qu'elle prendrait acte ? C'est fait ?

Mme MEKER. - Cela a été débattu et enrichi au cours de la commission. Des habitants, comme Françoise Hours, nous ont fait part de la connaissance du quartier tel que le plan vous est proposé.

L'allée des Marronniers et la rue des Bas Coquarts ont été ouvertes en perspective des nouvelles

constructions dans le cadre de l'ORU. Le prolongement de l'allée des Marronniers va entraîner le changement d'adressage de trois personnes qui seront accompagnées. On l'a fait pour beaucoup plus d'habitants. Je pense que l'on sera très soucieux de le faire sur ce petit nombre. On devrait pouvoir y arriver.

Par ailleurs, Mme Hours avait souligné la rue des Marronniers qui existe entre la rue Général Sarrail et l'allée des Marronniers. On avait prévu un autre nom pour l'impasse ouverte entre l'école Paul Éluard et les nouveaux projets. Cela ne s'appellera pas Impasse des Marronniers comme prévu à l'origine, mais rue des Marronniers qui se terminera en impasse.

Mme HOURS. - Je passe très souvent devant. Encore ce matin, j'ai constaté que le passage entre la rue du Général Sarrail et cette future allée des Marronniers qui sera prolongée s'appelle déjà Allée des Marronniers. Il est indiqué sur la plaque de rue Allée des Marronniers. Des choses sont à préciser me semble-t-il. Cela ne correspond pas à ce que l'on voit sur le terrain.

Mme MEKER. - Il est possible que les panneaux ne soient pas encore mis à jour.

Mme HOURS. - Actuellement, l'allée des Marronniers redescend sur le petit bout qui n'est pas coloré sur le plan.

Mme DREYER-GARDE. - C'était sur le plan précédent. Le plan est tronqué.

Mme HOURS. - J'aurais aimé que le plan soit très clair et que le petit bout de la rue du Général Sarrail juste à l'allée des Marronniers soit aussi colorié. Que l'on voit que toute la rue porte le même nom.

Mme DREYER-GARDE. - Sur le plan initial, que vous aviez pour la commission d'aménagement, le prolongement de l'allée des Marronniers y était.

Le deuxième plan que vous avez récupéré à l'insu de la substitution est zoomé. On ne voit pas le barreau qui redescend, qui correspond à l'existant, mais vous l'avez bien sur le plan initial, le premier que nous avons partagé ensemble à la commission. Il s'agit d'une allée existante. On ne va pas la renommer. Il s'agit de poursuivre l'allée des Marronniers, ce qui a été indiqué. Là, rien n'a été modifié. En revanche, la modification entre la commission et le conseil consiste à nommer rue la partie en escalier entre l'école et la nouvelle opération suite à votre demande appuyée par plusieurs élus.

La seule modification est le changement d'impasse en rue, en prolongement du barreau Sud qui était déjà rue des Marronniers, mais l'allée des Marronniers qui existe ne change pas, elle est prolongée.

Mme le MAIRE. - Normalement, seuls trois riverains sont concernés.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Nous ferons attention sur le terrain que la rue soit appelée correctement.

SERVICES TECHNIQUES

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX/SIPPEREC

21/DESIGNATION DES ELUS MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DEVANT SIEGER AUX COMITES DE SUIVI GEOTHERMIE

Mme le MAIRE. - Il s'agit de désigner les nouveaux représentants de la ville aux prochains comités de suivi géothermie. Nous avons oublié de le faire.

Il s'agit de Yasmine Boudjenah, de Sidi Dimbaga, de Pascale Meker et de Bruno Tuder.

M. MARTIN. - Nous nous abstenons.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE BAGNEUX POUR NOS ENFANTS S'ABSTENANT**

MARCHE TRAVAUX DE CLOTURES

22/APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 172601 A PASSER AVEC LA SOCIETE JLC CLOTURES ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CESSION

DEPE

23/CESSION A TITRE ONEREUX D'ENGINS MUNICIPAUX

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

COMMUNICATION

24/APPROBATION DE L'AVENANT AU MARCHE DE REALISATION DE TRAVAUX D'IMPRESSION, DE FAÇONNAGE ET DE PRE-PRESSE POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX A PASSER AVEC LA SOCIETE LNI ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Cela a dû vous être expliqué en commission.

Y a-t-il des questions ?

M. MARTIN. - Une remarque. Souvent, quand l'avenant au marché est sur le point de se terminer, le marché est prolongé de 6 mois et on apprend par hasard qu'il l'est parce que l'on est en train de relooker Bagneux Information.

En tant que spécialiste des finances, je suis très surpris par ce type de méthode, la prolongation des marchés par des avenants. Il aurait été plus clair d'anticiper la fin de ce marché, de refaire une consultation et de repartir sur des bases neuves.

M. ROUSSEAU. - Dans ce marché, a priori, il y a principalement Bagneux Information. En commission, on a su que des travaux étaient en cours pour faire des propositions de projets sur une présentation différente. En tant qu'élus de l'opposition, nous souhaitons avoir en commission une présentation des projets en cours et du format retenu.

Merci Madame le Maire.

M. LE THOMAS. - Il nous a semblé opportun de prolonger l'avenant de six mois dans la mesure où nous étions en réflexion sur le format et la pagination de ce journal, une refonte complète de ce journal.

Pour faire un appel d'offres, il valait mieux que l'ensemble des partenaires soit en pleine connaissance de cette nouvelle formule pour pouvoir répondre au mieux au cahier des charges.

Plutôt que de le faire maintenant où l'on n'est pas prêt pour sortir le nouveau Bagneux Information dont je signale que, du fait des élections qui se profilent, nous serons obligés d'attendre sa sortie par rapport à ce qui était initialement prévu, élections obligent, nous avons prévu 6 mois. Nous avons eu le "nez fin" parce qu'après la fenêtre sera petite en attendant les élections suivantes qui ne tarderont pas.

Si nous ne le faisons pas, deux mois après, nous étions obligés de le refaire, ce qui ne me semble pas tellement judicieux pour un marché comme celui-ci.

M. MARTIN. - Vous nous annoncez un nouvel avenant au marché au mois de mars prochain, c'est cela ?

M. LE THOMAS. - Non. Je vous annonce que si celui-ci passe, nous n'aurons pas lieu d'en faire un autre dans la mesure où nous aurons la fenêtre nécessaire pour pouvoir lancer l'appel d'offres avec un cahier des charges qui correspond à ce que l'on est en droit d'attendre. Il n'y a rien d'extraordinaire en la matière.

Mme le MAIRE. - Nous nous sommes engagés à la commission municipale de mercredi 27 septembre à présenter en commission municipale avant la fin de l'année la nouvelle formule proposée.

Le Bagneux Information a toujours la même maquette depuis 1996. On ne la refait pas tous les ans. Nous avons pensé qu'il serait bien de travailler sur un autre format. Maintenant, on est plus sur des formats magazine, etc. Il y a besoin d'y retravailler. Ce sera, bien sûr, présenté et discuté avec l'ensemble de la commission et des élus.

Nous passons au vote.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS UNE ABSTENTION (LE GROUPE BAGNEUX POUR NOS ENFANTS)

Mme le MAIRE. - Merci.

CCAS

HANDICAP/RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

25/COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE SUR L'ETAT DES LIEUX DE L'ACCESSIBILITE DU CADRE BATI EXISTANT, DE LA VOIRIE, DES ESPACES PUBLICS, DES TRANSPORTS ET LE RECENSEMENT DES LOGEMENTS ACCESSIBLES

Mme HOURS. - Vous avez sous les yeux le rapport annuel de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées.

Il s'agit du sixième rapport de cette commission créée en 2006 en application de la loi pour l'égalité des droits et des chances de la participation de la citoyenneté des personnes handicapées. La commission est chargée :

- de dresser un état des lieux au niveau du territoire de la commune de l'accessibilité aux personnes handicapées au sens large, donc tous les handicaps : du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics.
- d'adresser un rapport annuel présenté en Conseil municipal et transmis ensuite au département,
- de faire toutes propositions de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Ce soir, vous avez le bilan de ce qui a été fait en 2013. Vous remarquerez que sont concernés aussi bien les voiries que les espaces publics, notamment au niveau de la sonorisation des feux rouges sur les places de stationnement handicapées. Les personnes non voyantes ou mal voyantes peuvent retirer un boîtier qui leur signalera les feux. Ce boîtier peut être désormais retiré aussi bien au CCAS qu'aux services techniques.

À souligner également la montée en nombre des places de stationnement « handicapés ». On en compte maintenant 80.

Vous en avez la liste très détaillée dans le rapport.

En matière d'accessibilité des transports, les bus sont maintenant accessibles sur les voies communales.

La commission communale est compétente pour les voies communales pas pour les voies départementales.

On parle de l'accessibilité des établissements recevant du public, les ERP dans le jargon administratif.

Il faut souligner que, depuis déjà de nombreuses années, la commune s'attache à rendre accessibles toutes les ERP. Ce sont des travaux extrêmement coûteux. Cela explique que le travail se fait petit à petit.

Cette année, on a pu continuer les travaux sur l'école élémentaire Maurice Thorez et l'école maternelle Paul Vaillant Couturier. En 2011, il y avait eu des travaux de mise en accessibilité d'Henri Wallon et d'Albert Petit en 2009. Nous avons maintenant une école par secteur quasiment accessible aux handicapés.

Des travaux ont été faits dans les gymnases. En 2013, le rapport vous parle des travaux effectués au gymnase Joliot Curie. Il y en a eu également en 2012 au gymnase Guimier.

Vous avez également des détails sur l'installation de l'espace senior de la ville à la résidence pour personnes âgées du Clos Lapaume, un espace conçu pour regrouper les services retraités, la coordination gérontologique, les services de soins infirmiers à domicile dans le même endroit que le foyer repas et le foyer restaurant dans un but de faciliter l'accès des personnes âgées aux services publics.

Enfin, je voulais attirer votre attention sur les derniers paragraphes de ce rapport qui vous disent que 1 623 dossiers ont été déposés en 2013. Cela montre qu'il y a une demande assez constante puisque j'avais le souvenir qu'il y avait 1 700 dossiers en 2007.

Les demandes sont probablement reformulées tous les ans avec une petite variante qui n'est pas très significative.

Enfin, je tiens aussi à prévenir certaines remarques qui peuvent être émises. Ce rapport vous est présenté très tard dans l'année. D'habitude, la commission vous présente plutôt ces rapports en décembre/janvier de l'année venant de s'écouler.

Là, il s'agit d'une présentation de régularisation puisque la commission, pour des raisons diverses, n'a pas pu se tenir en 2013. Nous reprenons le rythme. La prochaine commission pour 2014 se tiendra la semaine prochaine, le 1^{er} octobre.

Il vous est donc demandé de prendre acte du rapport 2013.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des remarques ?

M. MARTIN. – Nous avons trouvé le rapport très pauvre en termes d'actions autour du handicap.

En termes de voies et de services publics, apparemment, les objectifs n'ont pas été atteints. Un audit a été fait après trois ans. Un nouveau prestataire va relancer les actions pour les voies et les services publics.

Il y a 80 voies réservées aux handicapés pour toute la ville, c'est très peu. Vous parliez de toutes les écoles, seulement deux sur l'ensemble sont adaptées pour les handicapés.

Il n'y a pas de réelle proposition dans le rapport. Pour nous, ce rapport fait un constat assez pauvre sachant que le handicap est tout de même une de nos priorités.

Mme HOURS. - Concernant le schéma directeur des voiries, si l'on refait le diagnostic, ce n'est pas tellement parce que le précédent n'allait pas, c'est parce qu'il faut le mettre à jour au fur et à mesure des réalisations. Il faut en tenir compte et voir ce qui reste à faire. Je rappelle en plus que, sur les voiries, on a tout de même énormément de voies départementales. La grande partie des itinéraires définie pour la mise en accessibilité dans ce premier diagnostic était située sur des voies départementales.

On refait le diagnostic. La prochaine commission aura lieu en 2014, on verra ce que diront les associations. Une mise à jour sera à faire selon ce qui sera fait.

Concernant les écoles, je suis désolée, je reste sur le chiffre de quatre écoles accessibles et pas deux : Albert Petit, Paul Éluard qui est toute récente, Henri Wallon et Langevin qui étaient depuis longtemps accessibles. Les derniers travaux ont été réalisés dans les deux écoles citées dans le rapport : Maurice Thorez et Paul Vaillant Couturier.

M. MARTIN. - J'ai lu le rapport.

Mme HOURS. - Le rapport ne porte que sur l'année 2013. Je n'ai pas fait l'historique de tout ce qui a été fait avant. Je rappelle que la ville de Bagneux a signé sa charte en 2013, deux ans avant la loi. Dès 2005, nous avons déjà des places « handicapés ».

Il est vrai que les critères retenus ont été, d'abord, de les mettre à proximité des établissements recevant du public, ce qui est assez logique. Les demandes individuelles sont aussi examinées. Maintenant, le reste des demandes « handicapés » s'adressent également parfois aux bailleurs sociaux et, là, on n'a pas toujours satisfaction.

Mme le MAIRE. - Merci.

Une commission communale d'accessibilité n'évoque pas tout ce que fait la ville en matière de handicap. Par exemple, on peut souligner la qualité de ce que l'on fait. Il serait peut-être intéressant d'intégrer dans je ne sais quel rapport... Il faudrait trouver le moyen de faire un bilan plus large que l'accessibilité car les actions de la ville sont plus larges que celles-ci. Du coup, cela ne traduit pas forcément bien tout ce qui est fait, tout ce que l'on a développé en matière d'accueil des enfants en milieu ordinaire dans l'école et, maintenant, dans les centres de loisirs. Nous avons mis en place tout un travail. On accueille aujourd'hui les enfants qui n'étaient pas accueillis auparavant dans nos structures communales.

Nous pourrions peut-être - c'est l'objet d'ailleurs des commissions municipales - présenter un rapport qui, en plus du document obligatoire j'allais dire, essaye de montrer tout ce qui existe.

Je voudrais également souligner que nous devons être la ville de tout le département des Hauts-de-Seine et peut-être de la Région Île-de-France la mieux dotée en nombre d'établissements et de services d'aides par le travail, ce que l'on appelle les ESAT.

Nous avons trois ESAT de mémoire. Nous accueillons une maison pour adultes autistes Les Marronniers. Il faut effectivement valoriser tout le travail réalisé.

Pour les voir régulièrement, nous sommes plutôt remerciés pour tous les efforts d'accompagnement

faits par la ville pour ces établissements. Je rappelle l'ESAT Garlande qui va fêter ses 20 ans le 4 octobre prochain et celui avec lequel nous avons conventionné pour que tous nos personnels puissent déjeuner. C'est un vrai soutien. Cet ESAT fonctionne aussi grâce à la ville de Bagneux.

Si le personnel communal n'y allait pas déjeuner, si la ville ne participait pas à son fonctionnement, ils ne pourraient pas vivre sans nous. Ils nous le disent souvent.

Il me paraît bien de présenter un bilan plus global à toute l'équipe municipalité.

Cela dit, il nous faut approuver ce rapport.

M. PAYEN. - Cette commission a un côté assez frustrant. Je parle en tant qu'ancien délégué au handicap. Son domaine de compétence, c'est strictement la voirie et l'infrastructure. C'est restreint.

Je peux témoigner du fait, comme l'a dit Mme le Maire, que chaque fois que l'on rencontre des associations handicapées sur Bagneux, elles nous félicitent pour la qualité exceptionnelle de ce que nous faisons sur Bagneux. Elles nous disent souvent : si toutes les villes faisaient comme vous, on aurait moins de problèmes de handicap dans les Hauts-de-Seine et en France de manière générale. On pourrait faire mieux, mais il faudrait des moyens que l'on n'a pas. À terme, on répondra aux exigences de la loi, mais il ne faut surtout pas se focaliser sur les travaux de la commission qui ne reflètent qu'une mince partie de ce qui est fait.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

⇒ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

CENTRE DE VACCINATION ET CENTRE D'INFORMATION DE DEPISTAGE ET DE DIAGNOSTIC DES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES (C.I.D.D.I.S.T)

26/ACCEPTATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2014 RELATIVE A L'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIERE DE 2 5027 € DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ÎLE-DE-FRANCE AU TITRE DU CENTRE DE VACCINATION ET DU CENTRE D'INFORMATION DE DEPISTAGE ET DE DIAGNOSTIC DES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES (C.I.D.D.I.S.T) ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Je pense qu'il n'y a pas de souci ?....

(Aucun.)

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

FINANCEMENT DES CONSULTATIONS DE DEPISTAGE ANONYME ET GRATUIT

27/ACCEPTATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DES CONSULTATIONS DE DEPISTAGE ANONYME ET GRATUIT A PASSER AVEC L'AGENCE REGIONALE DE LA SANTE D'ÎLE-DE-FRANCE (ARSIF) ET AUTORISATION DONNEE A MME LA MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

⇒ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

EDUCATION

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

28/ACCEPTATION DE LA CONVENTION TYPE DE PRESTATIONS A PASSER AVEC LES PRESTATAIRES ASSOCIATIFS DANS LE CADRE DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET AUTORISATION DONNEE A MME

LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions ?

M. ROUSSEAU. - Merci Madame le Maire, je voudrais profiter de ce point pour tout d'abord féliciter l'efficacité des services durant l'été et principalement début septembre pour mettre en place cela.

J'ai noté que 800 familles étaient concernées et 1 890 enfants accueillis et encadrés par 120 encadreurs titulaires ou non, acteurs du monde associatif.

Les enseignants se sont peu impliqués dans la démarche : seulement 10.

Je voudrais revenir sur un point, le coût. Le coût net à la fin 2014 est estimé à 106 K€. Pour une année pleine, ce sera 750 K€.

Certes, pour cette année en cours, la contribution de l'État interviendra pour environ 400 K€ mais c'est très incertain pour l'avenir. Alors comment faire ?

Certainement aussi que des coûts indirects induits en matière d'aide aux associations vont s'impliquer. On peut noter également les frais de restauration puisqu'on note 1 000 repas supplémentaires le mercredi et près de 200 les quatre autres jours, soit 2 000 en plus par semaine. Alors, il est difficile d'avancer avec une loi qui n'est pas financée.

Merci.

Mme DAVID. - Nous en avons longuement parlé en commission.

Il est vrai que tout le monde s'est accordé à rendre hommage aux services qui ont mis cette réforme en place dans de bonnes conditions même s'il y a eu des petits couacs de démarrage. Tout est en train de rentrer dans l'ordre.

Je partage l'avis de M. Rousseau quant à la pérennisation des financements, puisqu'effectivement, pour l'année prochaine, nous n'avons aucune assurance de leur continuité. C'est un réel problème.

Mme le Maire a dit dans une délibération sur les finances qu'elle s'était adressée à la ministre. Sans ces financements, c'est demander de gros efforts aux collectivités. On a choisi la gratuité pour toutes les familles, ce que n'ont pas fait certaines villes. C'est un gros effort. Nous allons essayer de continuer mais il faut que nous nous battions tous ensemble avec la population pour que ces financements soient pérennisés.

Mme ADELAIDE. - Bonjour Madame le Maire.

J'interviens car je voudrais vous exposer un cas pratique, à savoir celui de mon frère inscrit à l'établissement Albert Petit. Pour ma part, dès qu'interviennent les TAP (temps d'activités périscolaires), nous sommes contraints de le récupérer dans la mesure où il ne fait pratiquement rien l'après-midi. Les activités mises en place ne nous paraissent pas plus que cela intéressantes. C'est loin d'être mis en place ou d'être organisé.

Mme le MAIRE. – Nous n'allons pas débattre d'un cas particulier ce soir.

La rentrée scolaire a eu lieu le 2 septembre. C'est encore récent. Nous sommes sur une mise en place d'un dispositif extrêmement lourd, vous vous en rendez bien compte. Nous avons vraiment essayé de travailler et d'organiser au mieux possible.

Globalement, cela se passe de manière satisfaisante. Il reste encore à faire quelques ajustements à quelques endroits soit parce que l'activité n'est pas correctement... Normalement, il y a des parcours avec des activités sportives et culturelles sur la citoyenneté et autres. Normalement, il y a un parcours avec une activité dans chaque parcours au contenu et au programme assez précis.

On a eu des soucis à quelques endroits, ce n'est pas la peine de le cacher. On a eu des soucis d'absentéisme même s'ils ont diminué.

Globalement, pour la prise en charge, 90 % des enfants en bénéficient. Je pense qu'il y aura encore du rodage. Je ne dis pas que c'est facile à mettre en place. 120 personnes qui arrivent dans les écoles à 15 heures pour récupérer presque 1 900 gamins, mettre en place des activités rodées... Nous avons décidé d'amener les enfants dans des locaux extérieurs à l'école. Il y a un temps de trajet. Je ne suis pas en train de vous dire que c'est le bonheur à Bagneux et que tout va parfaitement bien, nous avons encore des ajustements à faire. Nous essayons régulièrement avec les Directeurs que nous allons rencontrer prochainement avec Mme David de faire un point sur la mise en place, d'essayer d'améliorer ce qui ne fonctionne pas encore très bien et de tendre à régler les questions que nous rencontrons.

Nous sommes, il est vrai, sur un dispositif assez lourd, et pas qu'à Bagneux, qui n'est pas simple à mettre en place. C'est inégal. Il y a des écoles où cela fonctionne très bien et d'autres où l'on a plus de difficultés.

Notre objectif est d'améliorer partout, de sorte que cela aille le mieux possible et que nous ayons des activités intéressantes et le personnel suffisant pour encadrer tous les jours. C'est ce que nous allons essayer de faire.

Nous regarderons à Albert Petit ce qui se passe, si c'est un problème global ou sur un groupe car cela peut aussi être un problème avec un intervenant.

Il faut que l'on puisse améliorer ces choses-là. Cependant, nous avons mis cela en place dès le premier jour, ce qui ne fut pas le cas dans de nombreuses communes. Nous sommes en train d'absorber les très importants effectifs de fréquentation. Il faut pouvoir réguler tout cela et faire en sorte que cela aille le mieux possible de mieux en mieux.

Mme GARGARI. - Elle a cité l'école Albert Petit, c'est dans plusieurs écoles de Bagneux. J'ai fait le tour des écoles. Les TAP à Bagneux ne fonctionnent pas encore comme il le faut. Il y a beaucoup de difficultés, beaucoup de changements, beaucoup d'animateurs. Cela tourne. Il y a beaucoup d'absences.

Mme MOUTAOUKIL. - Quelques mots pour dire qu'il s'agit de mettre en place de nouveaux rythmes scolaires. Il y a "rythmes" dans "rythmes scolaires". Il y a du temps à prendre pour que tout cela se mette en place.

Mme le Maire a rappelé un certain nombre d'éléments.

Il est certain qu'il y a une phase de rodage. On change radicalement de rythme de vie dans les écoles à la fois pour les enfants, les parents, les enseignants, les équipes d'animateurs qui encadrent. Pour nous élus, pour les services, tout cela est un grand changement.

En même temps, il faut se souvenir de l'objectif. On le fait aussi pour permettre à des enfants qui n'ont pas nécessairement accès - je le dis Madame Gargari - à toutes ces activités d'y avoir accès et à l'école de jouer véritablement son rôle d'ascenseur social. Sinon, ces enfants, pour beaucoup d'entre eux, n'auraient pas accès à un certain nombre d'activités que l'on va leur proposer dans le cadre des TAP. C'est aussi pour la réussite éducative des enfants que l'on fait tout cela.

Bien sûr qu'il y a des phases de rodage pour que les choses aillent bien, mais je voudrais saluer ici solennellement les services de la ville et ceux que nous avons en direct dans les écoles, les centres qui se sont mobilisés, les gens qui travaillent dans toutes ces infrastructures accueillant des enfants dans le cadre de ces TAP, leur engagement et le travail effectué. Je pense que Bagneux est un exemple. D'ailleurs, la télévision publique ne s'y est pas trompée puisque je crois savoir que l'on est venu faire un reportage sur la manière dont cela fonctionne à Bagneux.

Quelques responsables de service ont eu leur petite minute de célébrité, tant mieux car au-delà de la qualité de ce qui est fait, il y a un élément important : la volonté politique prise pour rendre accessible à tous, en gros de ne pas faire payer ces temps d'activités périscolaires. Il ne vous aura pas échappé, Madame Gargari, que toutes les villes n'ont pas fait ce choix. Je trouve important de le souligner.

Mme GARGARI. - Il faudrait peut-être faire un tour dans les écoles pour voir comment cela se passe. C'est plutôt de la garderie que des activités sportives.

Mme POURTAUD. - Je voudrais rebondir sur les propos de Mme Moutaoukil, la maire-adjointe : il n'est pas forcément judicieux d'avoir fait payer les villes et pas les familles. Ce n'est pas forcément ce qui sera le mieux car il faudra revoir tout cela dans les années à venir. Nous devons réaliser des économies n'est-ce pas ? Si la ville continue de payer seule, il n'est pas sûr que l'on y arrive.

Mme MOUTAOUKIL. - Il n'y a pas que la ville aujourd'hui, il y a aussi l'État.

Mme POURTAUD. - Ce n'est pas sûr qu'il continue.

Mme le MAIRE. - Nous avons choisi de proposer ces activités gratuites à l'occasion de la mise en place des TAP pour ne pas pénaliser les familles. On connaît la situation difficile en ce moment. Les familles qui n'ont pas beaucoup de moyens auraient décidé de ne pas y mettre leurs enfants puisqu'elles n'auraient pas eu le choix. Comme je l'ai dit, il y a une période de rodage. On va examiner au cas par cas ce qui se passe bien et mal et on fera le bilan avec les parents.

Des conseils d'école vont se tenir. Je suppose qu'ils se feront ici l'écho de la manière dont cela se passe. On travaillera à rectifier. On est dans quelque chose de nouveau qu'il faut roder. Il y aura encore des problèmes. Il faut ajuster. On souhaite que cela ne soit pas une garderie mais des vrais temps d'activités.

Je voulais souligner l'effort important fourni pour que ce soit mis en place dès la rentrée et pour tout le monde dans des conditions difficiles. Mettre 120 personnes dans les écoles tous les soirs, c'est lourd. Certains ont des trajets. Il faut que tout cela se rode. Ce n'est pas simple non plus pour les enfants entre le jour où il y a école jusqu'à 16 h 30, celui où il y a TAP. Il faut aussi que les enfants arrivent à se repérer dans tout cela.

Il faut que l'on vote la convention de partenariat avec les prestataires associatifs.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTIONS = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

REUSSITE EDUCATIVE

29/ACCEPTATION DE LA CONVENTION A PASSER ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE DES ECOLES DANS LE CADRE DE LA REUSSITE EDUCATIVE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE ASSOCIATIVE MULTIACCUEIL ARC-EN-CIEL

30/APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION I.E.P.C (INSTITUT

D'ÉDUCATION ET DES PRATIQUES CITOYENNES) ET AUTORISATION DONNÉE A MME LE MAIRE A LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions sur cette convention ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

CULTURE

FINANCEMENT DE LA RESIDENCE DES ARTISTES PLASTICIENS GERARD ROVERI ET FABIENNE OUDART A LA MAISON DES ARTS

31/AUTORISATION DONNÉE A MME LE MAIRE DE DEPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA D.R.A.C ÎLE-DE-FRANCE POUR LE FINANCEMENT DE LA RESIDENCE DES ARTISTES PLASTICIENS GERARD ROVERI ET FABIENNE OUDART A LA MAISON DES ARTS

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

FINANCEMENT D'ACQUISITION DE MATERIEL SCENO-TECHNIQUE POUR LE CENTRE DES ARTS DU CIRQUE ET DES CULTURES EMERGENTES

32/AUTORISATION DONNÉE A MME LE MAIRE DE DEPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE CONCERNANT LE FINANCEMENT D'ACQUISITION DE MATERIEL SCENO-TECHNIQUE POUR LE CENTRE DES ARTS DU CIRQUE ET DES CULTURES EMERGENTES

33/AUTORISATION DONNÉE A MME LE MAIRE DE DEPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA D.R.A.C ÎLE-DE-FRANCE CONCERNANT LE FINANCEMENT D'ACQUISITION DE MATERIEL SCENO-TECHNIQUE POUR LE CENTRE DES ARTS DU CIRQUE ET DES CULTURES EMERGENTES

Mme le MAIRE. - Il y a deux délibérations pour déposer les demandes de subventions.

Nous passons aux votes.

⇒ **VOTE : LA DELIBERATION N° 32 EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

⇒ **VOTE : LA DELIBERATION N° 33 EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

PERSONNEL

Mme le MAIRE. - Nous avons toute une série de questions lesquelles méritent que l'on s'y arrête, Madame Seisen.

Mme SEISEN. - Les délibérations de 34 à 40 sont des délibérations assez classiques de créations ou de transformations de postes qui permettent de mettre à jour le tableau d'effectif rappelé dans la dernière délibération.

Mme le MAIRE. - Nous passons aux votes.

34/CREATION DE 4 EMPLOIS DE REDACTEUR

⇒ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

35/CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE POUR LA DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

⇒ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

36/CREATION D'UN EMPLOI D'EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PAR TRANSFORMATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE POUR LA DIRECTION DES SPORTS ET LOISIRS

⇒ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

37/RECLASSEMENT D'AGENTS RECONNUS INAPTES A L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

⇒ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

38/CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR PAR TRANSFORMATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE POUR LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

⇒ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

39/CREATION D'UN EMPLOI DE CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PAR TRANSFORMATION D'UN EMPLOI DE BRIGADIER POUR LA DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

⇒ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

40/MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

⇒ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

Mme SEISEN. - Avant de passer à la délibération 41, je signale que, par rapport aux effectifs même si cela ne fait pas l'objet d'une délibération, la fin du détachement sur un plan fonctionnel de Manuel Robin, chef de projets jeunesse, prendra effet au 1^{er} décembre 2014. Cela a été vu en CTP le 4 juillet dernier.

Avant d'avancer sur les autres délibérations, je rappelle une information et échéance importantes. Le 4 décembre prochain, les élections professionnelles vont mobiliser l'ensemble des fonctionnaires territoriaux pour élire leurs représentants dans les différentes instances, d'où une partie des délibérations qui viennent.

41/CREATION D'UN COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) COMMUN ENTRE LA COLLECTIVITE ET LES ETABLISSEMENTS PUBLICS RATTACHES (C.C.A.S. ET CAISSE DES ECOLES)

Mme SEISEN. - C'est l'ex-CHS qui devient CHSCT. Le CTP et le CHSCT sont communs à la ville, au CCAS et à la caisse des écoles.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

⇒ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

42/FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Mme SEISEN. - Cette délibération est nécessaire en raison d'un changement de loi qui ne rend plus obligatoire le paritarisme dans les instances. Suite à consultation, approbation et dialogue avec les organisations syndicales, nous souhaitons à Bagneux maintenir le paritarisme dans le CHSCT - c'est l'objet de cette délibération - et dans le comité technique. C'est pour le maintien du paritarisme au CHSCT où il y a cinq représentants de la collectivité et cinq représentants du personnel.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

43/CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE COMMUN ENTRE LA COLLECTIVITE ET LES ETABLISSEMENTS PUBLICS RATTACHES (C.C.A.S. ET CAISSE DES ECOLES)

Mme SEISEN. - C'est le pendant pour le comité technique ex-comité technique paritaire pour qu'il soit commun entre la ville de Bagneux, le CCAS et la caisse des écoles.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

44/FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS

Mme SEISEN. - Pour maintenir le paritarisme au sein du comité technique, nous proposons de fixer le nombre de représentants de la collectivité à huit et à huit les représentants des organisations syndicales.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

INDEMNITES

45/INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT VERSEE AUX INSTITUTEURS NON LOGES

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

VACATIONS

45 BIS/CREATION D'UN TAUX HORAIRE DE REMUNERATION POUR LES ACCUEILLANTS DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

Mme le MAIRE. - Pas de questions ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

VŒU

46/VŒU SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENCADREMENT DES LOYERS DES LOGEMENTS PRIVES

Mme le MAIRE. - Je vous rappelle que ce vœu a été proposé suite à l'annonce faite par le Gouvernement d'appliquer l'encadrement des loyers aux seules villes de Paris et de Lille.

Beaucoup de personnalités politiques se sont exprimées face à la remise en question de la loi ALUR votée il n'y a pas très longtemps.

Je vous propose de voter ce vœu afin que l'encadrement des loyers s'applique à tout le périmètre de la future métropole du Grand Paris.

Tout le monde comprend bien que l'on ne peut pas s'en tenir qu'à la seule ville de Paris. C'est notamment en contradiction avec l'un des objectifs largement affichés de la métropole du Grand Paris : la réduction des inégalités territoriales en matière d'accès au logement.

Nous avons les données nécessaires par l'observatoire des loyers de l'agglomération parisienne pour

que cette mesure soit appliquée sur l'ensemble de l'agglomération.

Aujourd'hui, tout le monde comprend bien que le niveau des loyers notamment dans le privé et la petite couronne est devenu incompatible avec le revenu des ménages Franciliens. En 10 ans, les loyers ont augmenté de plus de 100 % à Paris.

On sait que la crise du logement est extrêmement importante. Du fait de la cherté des loyers dans le privé, la liste du nombre de demandeurs de logements sociaux ne cesse de s'allonger alors qu'en même temps la construction est en panne.

C'est le sens de ce vœu que nous vous proposons d'adopter ce soir.

Mme POURTAUD. - L'encadrement des loyers est une mesure prévue par l'in vraisemblable loi que j'appellerai Duflot, remise en cause par le 1^{er} Ministre. Fort opportunément, il a dû avoir un grand moment de lucidité, pour une fois ! Mais cela n'a pas été total puisque le 1^{er} Ministre a confirmé cet encadrement pour la seule ville de Paris et à titre de test.

Cela ne satisfait pas les élus de gauche en particulier de la petite couronne et notamment de notre municipalité qui demande que l'encadrement soit étendu aux trois départements de cette petite couronne.

Je ne rappellerai pas ce que tout le monde sait. Cet encadrement ne s'applique évidemment pas aux logements sociaux et aux logements de la loi 48 mais au secteur privé.

Mme SEISEN. - Le secteur public est déjà encadré.

Mme POURTAUD. - Suivre la proposition des élus de Gauche serait, à nos yeux, contreproductif. En effet, le système de l'encadrement fonctionne à la hausse comme à la baisse et peut pénaliser de manière inattendue de nombreux locataires. De nombreux logements ont aujourd'hui un loyer en dessous du loyer de référence et devraient donc être revalorisés.

Des ménages modestes, de ce fait, pourraient être défavorisés par cette mesure alors même que le niveau d'imposition et le reste ne cessent de croître.

Faire de l'idéologie en pensant que cette mesure serait bénéfique pour tous est totalement une contrevérité.

À Paris par exemple, le rabotage prévu par cette loi Duflot ne concernerait que 20,7 % des loyers. À l'inverse, 13 % de logements devraient connaître une augmentation.

Cet encadrement des loyers prévu en période de pénurie des logements est la meilleure façon de dissuader l'investissement locatif des ménages qui souhaiteraient investir.

En fait, on dissuade et on organise encore un peu plus la pénurie.

Cette mesure d'encadrement apparaît donc comme contre-productif, je le répète, et aboutira au résultat inverse à coup sûr de celui recherché, donc encore moins de logements privés mis à l'allocation alors que les besoins sont considérables. Nous ne sommes donc pas favorables à l'adoption de ce vœu.

Mme le MAIRE. - Merci.

M. MARTIN. - Une augmentation de 55 % en 14 ans correspond à un peu plus de 3 % d'augmentation des loyers par an. C'est très important. Les revenus des ménages n'ont pas augmenté de la même façon. Le secteur locatif privé dans la banlieue parisienne loge près du quart des ménages et, au cours des dix dernières années, leurs dépenses en logement ont augmenté plus vite et leurs revenus moins vite que ceux de l'ensemble des ménages, si bien que ceux-ci ont subi une forte augmentation de leur taux d'effort.

C'est encore plus vrai pour les plus modestes, et les difficultés d'accès au logement se sont

renforcées pour les jeunes et les actifs mobiles. Nous sommes favorables à l'encadrement des loyers des logements privés afin de limiter l'augmentation des loyers.

En revanche, nous percevons deux risques :

- que les bailleurs n'entretiennent plus ou peu leurs logements privés. Il faut pouvoir maîtriser les bailleurs.

- comme vous l'avez dit, l'application de l'encadrement des loyers peut empêcher les classes moyennes et populaires de s'installer à Bagneux, ce qui pourrait accentuer le phénomène de ghettoïsation de notre ville.

Mme MOUTAOUKIL. - Pourquoi ?

M. ZANI. - Je trouve très curieux que vous puissiez dénoncer la cherté des loyers et du service public alors même que vous l'encouragez par la location d'un logement dans le privé. De mémoire, celui de M. Fabbri : 60 m² à 1 400 € par mois.

Mme le MAIRE. - C'est pour cela que l'on veut encadrer le loyer de M. Fabbri !

Rires...

M. ZANI. - Il faut commencer par le logement de M. Fabbri.

M. CARTERON. - Madame le Maire, chers collègues, au nom du groupe des élus du Front de Gauche, communiste et citoyen, je voudrais exprimer le soutien à ce vœu afin que l'encadrement des loyers du privé s'applique à tout le périmètre de la future métropole du Grand Paris puis à l'ensemble du territoire français.

La décision du 1^{er} Ministre de supprimer arbitrairement cette mesure emblématique prévue par la loi ALUR soulève au moins l'incompréhension, au plus la colère. Elle a été votée à l'unanimité par toute la Gauche à l'Assemblée, a été discutée au Parlement et promulguée.

Cette loi reprend l'engagement n° 22 de la campagne de François Hollande.

Où est passée la volonté de l'homme qui scandait, le 22 janvier 2012, dans son discours du Bourget : *"pour éviter les abus, j'encadrerai les loyers là où les prix sont manifestement excessifs"* ?

Alors qu'il devait être déployé dans 28 agglomérations où les loyers ont flambé ces dernières années, cet encadrement des loyers ne sera finalement lancé qu'à Paris "à l'automne", "à titre expérimental", et dans les villes qui se porteront volontaires.

Cette décision va renforcer les inégalités sur le territoire ! Ce ne sont pas aux Maires, à qui on retire de plus en plus de moyens, de mettre en place ce dispositif dans leur ville mais bien aux services de l'État de faire appliquer les lois qui ont été votées.

Il s'agit ici de l'application stricto sensu de la loi ! Une application qui est aujourd'hui en deçà de l'engagement de campagne de François Hollande puisque ce n'est qu'une expérimentation sur un territoire très restreint qu'est Paris.

Par ailleurs, un sondage Ipsos, présenté le 12 septembre dernier, révèle que plus d'un Français sur deux (56 %) souhaite que l'encadrement des loyers soit étendu à un maximum de grandes villes. En effet, ce n'est pas le "plan de relance !" annoncé par Valls pour lutter contre la crise du logement, largement pourvu en cadeaux fiscaux pour les investisseurs et les ménages aisés, qui va améliorer le quotidien de la majorité des Français.

La conséquence de ces décisions hâtives ne pourra être que de creuser un peu plus les inégalités sociales.

L'encadrement des loyers du privé aurait pu marquer la volonté du Gouvernement de réguler un tant soit peu le marché de l'immobilier et la spéculation qui l'accompagne. Il n'en est rien et nous ne pouvons que le regretter.

Alors oui, nous appuyons ce vœu proposé par la majorité municipale pour un encadrement des loyers du privé sur le territoire métropolitain et, à l'avenir - pour plus d'équité - sur l'ensemble du territoire français.

Mme le MAIRE. - Merci.

Mme MEKER. - Je voudrais préciser également que Lille qui s'était portée volontaire pour l'application de cette mesure d'encadrement des loyers sera aussi concernée, pas seulement Paris.

Je souhaite vous dire également que - Duflot ou ALUR peu importe - l'idée simple de trouver un loyer de référence qui permettra un loyer médian, qui permettra de limiter la flambée incommensurable des loyers est nécessaire. Comme le disait M. Carteron, il faudrait étendre ce dispositif, une mesure de bon sens, à un maximum de grandes villes là où les prix flambent.

On peut même aller jusqu'à imaginer que l'on ait besoin d'une période d'expérimentation dans un certain nombre de métropoles concernées pour éviter des effets non prévus à ces loyers médians.

Je signale également que, pour mettre en place la fourchette de ces loyers médians, qui devront permettre de mettre en place l'encadrement des loyers, les professionnels de la profession ont fait tellement de rétention d'informations que la collecte d'informations a été totalement freinée.

Pourquoi ne pas avoir des périodes d'expérimentation pour faire au mieux, pour éviter des effets de seuils, éviter que de petits loyers soient, par un effet tout à fait secondaire, susceptibles d'être augmentés d'une manière ou d'une autre ? Il faut prendre son temps, mais il faut y aller. Tout le monde le sent très bien. Quand la petite couronne voit ses loyers augmenter en un an de 32 % et Paris d'un peu plus de 48 %, on comprend bien qu'il n'y a aucune raison de séparer la petite couronne de l'expérimentation réalisée par la ville de Paris.

C'est un vœu de bon sens que le Groupe Écologie les Verts votera et soutient.

Mme MOUTAOUKIL. - Pascale Meker a dit un peu ce que je voulais dire dans le sens où je pense que le Gouvernement n'a pas tout à fait renoncé à cette mesure. Je reste plus optimiste qu'un certain nombre de ceux qui se sont exprimés. En effet, en tout cas de l'expérimenter peut-être un temps pour voir s'il n'y a pas et dans certaines métropoles, villes et grandes villes, voire s'il n'y a pas des villes ou des choses que l'on n'aurait pas prévues puisqu'à la pratique il peut y avoir des dérives. Certaines ont été rappelées ici.

Le 1^{er} Ministre a laissé la possibilité à certains territoires comme Paris ou d'autres villes ou intercommunalités de mener à titre expérimental un encadrement des loyers dans le prolongement de la loi ALUR.

Notre Président du Conseil régional s'est prononcé en faveur de cet encadrement des loyers sur la Région Île-de-France. Vous le mettez d'ailleurs dans le vœu. Par ailleurs, je voudrais aussi vous informer du fait que la communauté d'agglomération, demain, à la réunion du conseil communautaire de l'agglomération, le Groupe socialiste et radical de gauche a déposé une motion qui va à peu près dans le même sens, motion déposée par Pascal Buchet pour ne pas le nommer, au nom de notre Groupe les Radicaux de Gauche. Nous allons donc voter ce vœu puisqu'il est aussi important pour nous que, dans le privé, il puisse en tout cas sur une Région et une métropole comme la nôtre, également y avoir un encadrement des loyers au moins dans le locatif.

Merci.

Mme le MAIRE. - Je propose de passer au vote.

☞ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTE, MOINS DEUX AVIS CONTRAIRES (MME POURTAUD ET M. ROUSSEAU)**

Mme le MAIRE. - Nous en avons fini avec l'ordre du jour.

M. Rousseau m'a demandé de mettre à l'ordre du jour en questions orales une question.

Voulez-vous que je vous laisse la parole, Monsieur Rousseau, pour expliquer ?

M. ROUSSEAU. - Oui je veux bien le faire. Je vous redonnerai la parole, Madame le Maire, évidemment.

Je vous remercie de me donner la parole pour m'exprimer sur la Société Aalyah Recyclage, Chemin Latéral. Je suis déjà intervenu et vous, Madame le Maire et les services êtes souvent intervenus auprès du Préfet pour suivre cette Société qui a généré des nuisances en termes de pollution et de bruit.

Je vais reprendre quelques éléments du courrier que je vous ai adressé le 29 juillet, mais je tiens à signaler que, ces derniers jours, j'ai encore eu des signalements de bruits par les résidents du quartier.

Je ne vais pas vous rappeler tout dans le détail. J'étais surtout intervenu sur le bruit et la pollution. Les gens du quartier, que je peux modestement représenter, avaient apprécié vos démarches auprès du Préfet en 2012 et 2013, notamment en octobre 2013 où vous aviez sollicité la DRIRE et Monsieur le Préfet.

J'ai bien pris note, dans le courrier que vous m'avez adressé le 28 août, du fait qu'une inspection avait eu lieu le 19 mai montrant la mise en conformité des installations.

En tant que résident, on a pu voir qu'il y avait eu des travaux, mais la gêne occasionnée par le bruit persiste.

Madame le Maire, je connais votre attachement au bien-être des habitants de ce quartier. Je vous remercie en leur nom pour le suivi que vous voudrez bien assurer pour leur cadre de vie.

Je pense que, là, par rapport au bruit, c'est la gêne la plus perceptible en ce moment. Il y a encore une action à mener auprès de cette entreprise.

Mme le MAIRE. – Ce dossier nous préoccupe effectivement. Cette entreprise est située 24 Chemin Latéral à Bagneux. Notre attention a été attirée à plusieurs reprises notamment dans les derniers mois, vous aussi Monsieur Rousseau ainsi que les habitants.

Cette activité est implantée de longue date sur ce site puisque c'est en 1986 que le Préfet des Hauts-de-Seine a autorisé cette installation, classée sous la rubrique stockage et activités de récupération de déchets de métaux et d'alliages, de résidus métalliques, à exercer un certain nombre d'activités.

Aujourd'hui, le respect du code de l'environnement et en particulier les normes de bruit et de récupération d'outils produits par cette entreprise doivent être appréciés au regard de l'arrêté ministériel du 20 août 85.

Je vous passe les détails sur les articles.

Depuis son autorisation préfectorale, cette activité a fait l'objet de plusieurs plaintes dont la ville s'est systématiquement emparée afin de les porter à la connaissance des installations classées, de manière que soient réalisés les contrôles nécessaires et qu'il soit remédié au plus vite au désordre constaté.

On a retrouvé un courrier en date du 26 juillet 1996 dans lequel la ville relayait déjà une plainte auprès de la préfecture des Hauts-de-Seine.

À l'époque encore, le Préfet nous avait dit que les conditions d'exploitation au regard des installations classées étaient respectées.

Par arrêté du 7 juillet 2009, plus récemment donc, le Préfet a étendu... *inaudible*... la Société Bagneux Métaux pour effectuer la dépollution et le démontage de véhicules hors d'usage selon des conditions tristement encadrées par un article du code de l'environnement.

Suite à l'incendie qui a eu lieu le 17 juin 2010 et à la demande de la ville, une visite inopinée des services de l'inspection des installations classées du 23 mars 2011 a permis de constater la conformité des conditions d'exploitation.

Le 27 septembre 2011, la ville a de nouveau saisi Monsieur le Préfet au regard de la plainte formulée par l'entreprise mitoyenne, la Fonderie Godard, victime de dégâts sur les murs mitoyens liés à l'empilement de voitures et d'émanations d'hydrocarbure. La préfecture a alors saisi un arrêté de mise en demeure afin que l'entreprise se conforme aux règles : délimitation de la zone de stockage des véhicules, diriger les écoulements vers le séparateur du site, etc.

Après plusieurs relances fin 2012/début 2013 de la préfecture par mes services, une inspection des installations classées a eu lieu le 10 janvier dernier. Elle a été suivie d'un rapport qui confirme que les plaintes des riverains sont bien fondées.

Il y a eu deux arrêtés préfectoraux de mise en demeure. La suspension de leur agrément et la mise en conformité par l'exploitant ont été pris.

En janvier 2014 : obtention par arrêté préfectoral en date du 10 janvier 2014 pour un an de l'agrément prise en charge, stockage, dépollution et démontage de véhicules.

Le 30 janvier 2014, il y a eu une visite sur site par les inspecteurs de la DRIRE avec constat de trois non-conformités notables.

Le 28 mars 2014, un nouvel arrêté a mis en demeure la Société de se mettre en conformité.

En mai 2014, les inspecteurs, suite à une nouvelle visite, ont conclu cette fois-ci que la Société avait bien exécuté les prescriptions demandées.

Le 29 juillet, vous m'avez adressé un courrier pour m'alerter à nouveau de cette situation.

Nous avons saisi à nouveau la préfecture, le 12 août 2014, juste après votre courrier.

Le 27 août, la préfecture nous a répondu qu'un nouveau contrôle serait réalisé dans les meilleurs délais par l'inspection des installations classées, contrôle qui, à notre connaissance, n'a pas encore eu lieu.

Ce dossier est donc suivi de très près. Je ne m'étendrai pas plus sur le reste pour ne pas être trop longue, mais cela pose aussi la question, sur le fond, de la requalification de toute cette zone. On a demandé à l'établissement public foncier de jouer un rôle de veille sur le foncier mutable pour que l'on commence à pouvoir envisager, sur cette zone, une opération même si l'on ne peut pas tout faire en même temps. Ce sera forcément long, mais on va relancer les services de la préfecture sur une nouvelle visite qu'ils nous ont annoncée de ce site sur lequel il ne faut pas lâcher notre vigilance car, dès que nous la relâchons, cela dérive un peu.

Elle fait partie des quelques entreprises point dur que nous avons dans la ville sur laquelle il faut être extrêmement attentif et suivre de manière précise.

N'hésitez pas à nous signaler les informations dès que vous en avez. Nous relançons. Il faut tous œuvrer dans le même sens pour que cette entreprise respecte la tranquillité des habitants.

Je vous remercie.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 18 novembre.

(La séance est levée à minuit.)